Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

DOB 2025

Rapport de présentation

Roi Morvan Communauté

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Sommaire

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2025 4
I. Contexte national et projections macroéconomiques 5
II. Mesures intéressant les finances du bloc territorial 7

Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2024 8
I. Les recettes 8
a) Les impacts de la fiscalité 8
b) Les dotations 10
c) Les autres recettes du chapitre 74 11
d) Evolution des recettes de fonctionnement 12
II. Les dépenses 13
a) Les charges de personnel 13
b) Evolution des dépenses de fonctionnement 17
III. La dette 17
IV. La capacité d'épargne 18

Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2025 19
a) Les bases d'imposition 19
b) Les bases de la CFE 19
c) Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité 20
d) Les compensations fiscales projetées et les produits 21
e) Les dotations projetées 21
f) Les produits globaux de fonctionnement 22
Le résultat de fonctionnement 22
g) Les charges de fonctionnement 23
h) L'équilibre comptable 27

Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire 31
I. Projets d'investissement 2025 31
II. Programme d'investissements - perspectives 39
a) FCTVA et subventions 42
b) Emprunts 42
c) Autofinancement 43

Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes 44

Annexe 1 : Les politiques publiques menées par RMCom 45
a) Transport 45
b) L'enfance et la jeunesse 46
c) La culture 47
d) Le centre aquatique 48
e) La base nautique 49
f) L'action sociale 50
g) L'habitat 51
h) La planification et l'urbanisme 52
i) Développement économique et agriculture 53
j) Les aides au tourisme : 54
k) Eau et environnement 55
l) Collecte et traitement des déchets ménagers 56
m) Le soutien aux associations 57
n) Les relations avec les communes 58

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Préambule : Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit que le DOB doit comprendre notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les communes.
- Les engagements pluriannuels : programmation d'investissement et orientations en matière d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP /CP)
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique. Par son vote, l'assemblée délibérante prendra acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit préciser que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote. L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Partie 1 : Le projet de loi de finances 2025

DATES A RETENIR : CALENDRIER BUDGETAIRE 2025

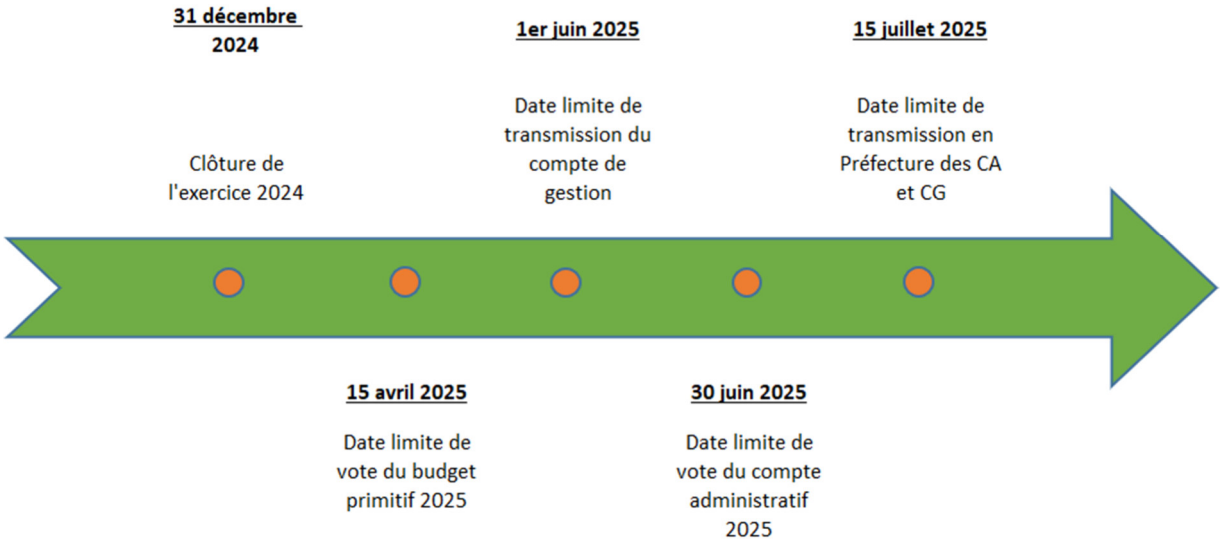

DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

Journée complémentaire	Engagement des crédits d'investissement	Remboursement des annuités de la dette	Recettes et dépenses de fonctionnement inscrites au budget n-1	Dépenses pluriannuelles
• Jusqu'au 10 janvier Mandatement des dépenses engagées sur l'exercice antérieur	• Jusqu'au vote du budget Possibilité de l'exécutif, autorisé par délibération, d'engager, mandater et liquider des dépens d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget n-1	• Jusqu'au vote du budget L'exécutif peut mandater les dépenses relatives au remboursement des annuités de la dette venant à échéance	• Jusqu'au vote du budget L'exécutif peut recouvrer les recettes et mandater les dépenses en section de fonctionnement dans la limite des prévisions du budget n-1	• Sans terme précis Si elles sont incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée dans un budget précédent, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des autorisations votées pour l'exercice

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

I. Contexte national et projections macroéconomiques

Suite au vote de la censure du gouvernement le 4 décembre 2024, le projet de loi de finances pour 2025 n'a été adopté que le 6 février 2025 par le Sénat après le rejet de la motion de censure à l'Assemblée Nationale.

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

Source : DOB 2025 La Poste

Le déficit public 2024 s'établira à 6%, et il serait attendu à 5.4% pour 2025 selon le projet de loi de finances.

Depuis 2017, des baisses d'impôt significatives ont été décidées en faveur des entreprises. Ces baisses ont notamment concerné les impôts dits « de production ».
La CVAE a été réduite de moitié en 2023 et ne devrait être supprimée qu'au 1er janvier 2027. La CVAE représentait une charge fiscale de 8,3 Md€ pour les entreprises au titre de 2022. En compensation, les EPCI ont bénéficié d'une fraction de TVA égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022 et du produit qui aurait dû être perçu en 2023. A noter que les EPCI sont totalement compensées depuis 2023.

Les recettes issues de la TVA pour l'Etat s'élèveraient à 96.1 milliards d'euros en 2024, contre 100.1 milliards d'euros prévus suite à la révision de 2024. Pour 2025, les recettes de TVA pourraient augmenter pour s'établir à 106.2 milliards d'euros. Le montant de la compensation versée aux collectivités sera sans doute similaire à celui de 2024 et ne connaîtra donc pas l'évolution appliquée ces dernières années.

Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Décembre 2024 :

« Cette projection, arrêtée le 27 novembre 2024, intègre la première estimation des comptes nationaux du troisième trimestre 2024 publiée le 30 octobre et l'estimation définitive de l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) du mois d'octobre, publiée le 15 novembre. Elle se fonde sur les hypothèses techniques de l'Eurosystème arrêtées au 20 novembre 2024. Elle ne prend pas en compte les résultats détaillés du troisième trimestre 2024, mais ces derniers sont dans l'ensemble conformes à nos prévisions, avec notamment un acquis de croissance à l'issue du troisième trimestre qui demeure inchangé à 1,1 %. Par ailleurs, notre scénario international intègre une politique budgétaire aux États-Unis plus expansionniste à la suite du résultat des élections américaines mais ne prend pas en compte l'impact de mesures tarifaires qui demeurent incertaines à ce stade.
Enfin et surtout, nos hypothèses budgétaires pour 2025 s'appuient sur le projet de loi de finances (PLF) initial du gouvernement présenté en Conseil des ministres le 10 octobre. Toutefois, nos projections demeurent compatibles avec des hypothèses alternatives conduisant à un déficit plus prononcé en 2025, compris par hypothèse de travail entre 5 % et 5 ½ % du PIB. L'incertitude accrue liée à la situation budgétaire compenserait en effet le caractère plus limité de la restriction budgétaire.

D'après la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France établie à début décembre, l'activité serait stable au quatrième trimestre, sous l'effet d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques sur l'activité, après leur impact positif sur la croissance au troisième trimestre 2024. La croissance atteindrait ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année. Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage. En dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément en 2024, pénalisée par le maintien du taux d'épargne à un niveau de près de 3 points supérieur à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement, dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	**1,1**	**1,1**	**0,9**	**1,3**	**1,3**
IPCH	**5,7**	**2,4**	**1,6**	**1,7**	**1,9**
IPCH hors énergie et alimentation	**4,0**	**2,4**	**2,2**	**1,9**	**1,8**
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2025, l'économie française continuerait de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle. La demande intérieure serait en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure. De ce fait, la consommation des ménages accélérerait seulement modérément après avoir connu une croissance atone en 2024. La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024 en raison d'une normalisation des importations après une période de recul marqué.
En 2026, la croissance annuelle rebondirait à 1,3 %, favorisée par la détente des conditions financières. Cette détente permettrait à l'investissement privé de contribuer de nouveau positivement à la croissance. La consommation des ménages progresserait à un rythme plus soutenu qu'en 2025, stimulée par une baisse un peu plus marquée du taux d'épargne. En 2027, la croissance annuelle serait proche de celle de 2026, mais le rythme trimestriel de croissance se normaliserait en cours d'année pour se rapprocher du rythme de croissance potentielle, avec une progression du PIB sur un an de 1,2 % fin 2027, contre 1,4 % fin 2026.
Par rapport à notre précédente projection de septembre, la reprise serait décalée de 2025 à 2026. La croissance du PIB est inchangée pour 2024, mais plus faible en 2025 et 2026. »

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

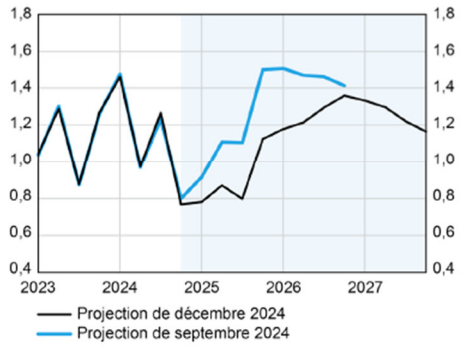

Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

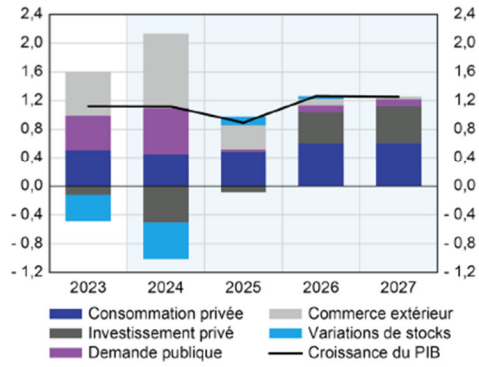

Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

II. Mesures intéressant les finances du bloc territorial

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 a définitivement été adopté par le Sénat le 6 février 2025

a) L'évolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2025

La DGF est abondée de + 149.7 millions d'euros. Cette somme servira à alimenter une partie de l'augmentation de la DSU (+ 140 millions d'euros) et de la DSR (+ 150 millions). En sachant que les 140 millions d'euros supplémentaires, nécessaires au financement de celle-ci, seront ponctionnés sur la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de richesse.
Le financement de cette hausse est également assuré par la baisse de la DSIL.

b) Les dispositifs de soutien à l'investissement

La DETR est stable et s'élève à 1.046 milliards d'euros et la DSIL à 425 millions d'euros, en baisse de 145 millions d'euros.

Le fonds vert, instauré en 2023, est reconduit en 2025 à hauteur de 1.15 Md d'euros soit une baisse de 1.45 Md d'euros

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Partie 2 : Le contexte de Roi Morvan Communauté après l'exercice 2024

I. Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement 2024	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux
013 - Atténuations de produits	154 354,33 €	193 170,02 €	100 000 €	177 163,90 €	177,16%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	759 415,47 €	848 000,52 €	834 664 €	880 939,05 €	105,54%
73 - Impôts et taxes	10 411 290,98 €	10 870 765,42 €	11 633 076 €	11 647 333,10 €	100,12%
74 - Dotations, subventions et participations	4 274 034,88 €	4 463 721,29 €	4 273 068 €	4 483 278,26 €	104,92%
75 - Autres produits de gestion courante	2 186,55 €	46 875,10 €	2 400 €	190 395,56 €	7933,15%
77 - Produits spécifiques	30 346,92 €	- €	- €	8 400,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	**15 631 629 €**	**16 422 532 €**	**16 843 208 €**	**17 387 509,87 €**	103,23%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	246 932,05 €	329 706,83 €	139 800 €	126 507,86 €	90,49%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**15 878 561 €**	**16 752 239 €**	**16 983 008 €**	**17 514 017,73 €**	103,13%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 17 387 509.87 € en 2024 contre 16 843 208 € en 2023. Le taux de réalisation de l'exercice est de 103.23 %.

a) Les impacts de la fiscalité

L'augmentation de produit d'un montant de 225 985 €, constatée entre 2023 et 2024, correspond au dynamisme des bases fiscales et à la hausse de la fraction de TVA/TH versée par l'Etat en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Ce montant intègre également le FNGIR, soit 657 224 €.

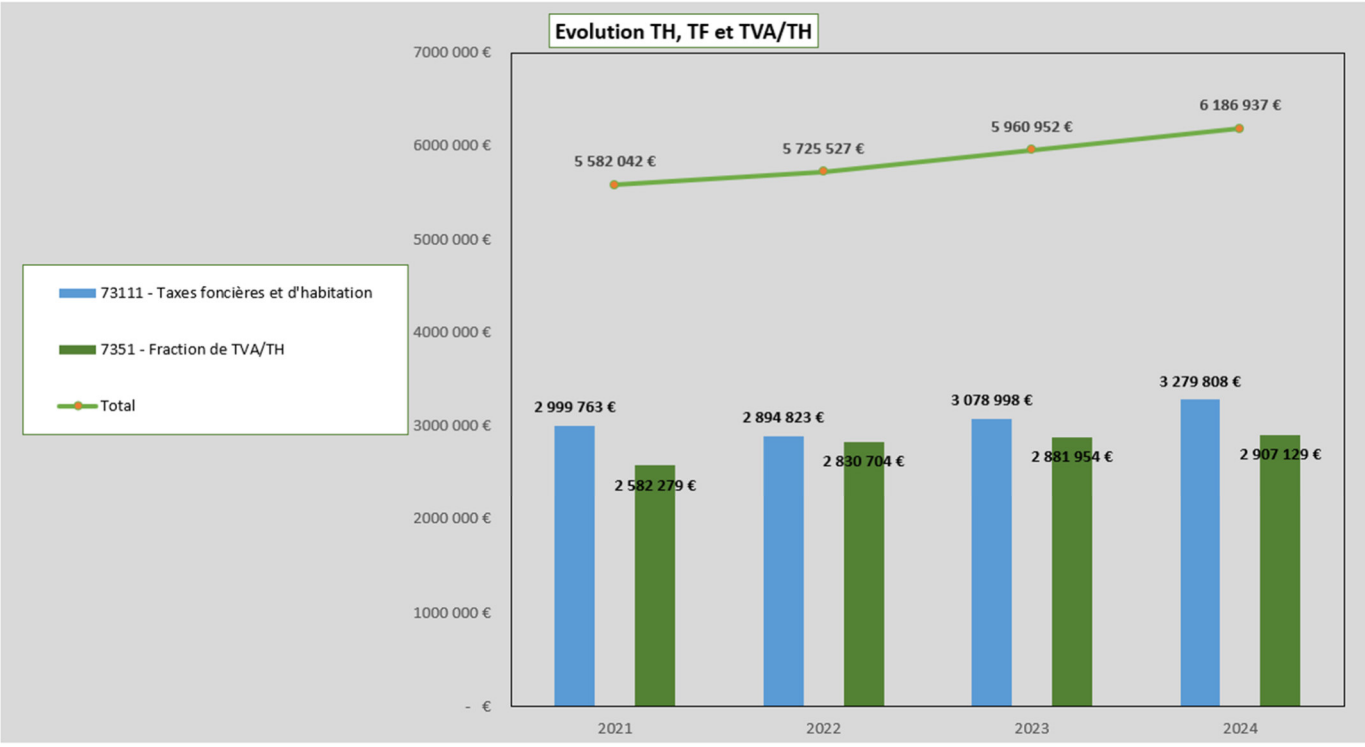

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution des contributions directes et des compensations versées par l'Etat soit en allocations compensatrices soit en fraction de TVA. Les produits versés directement par l'Etat prennent une part de plus en plus importante dans les recettes de Roi Morvan Communauté.

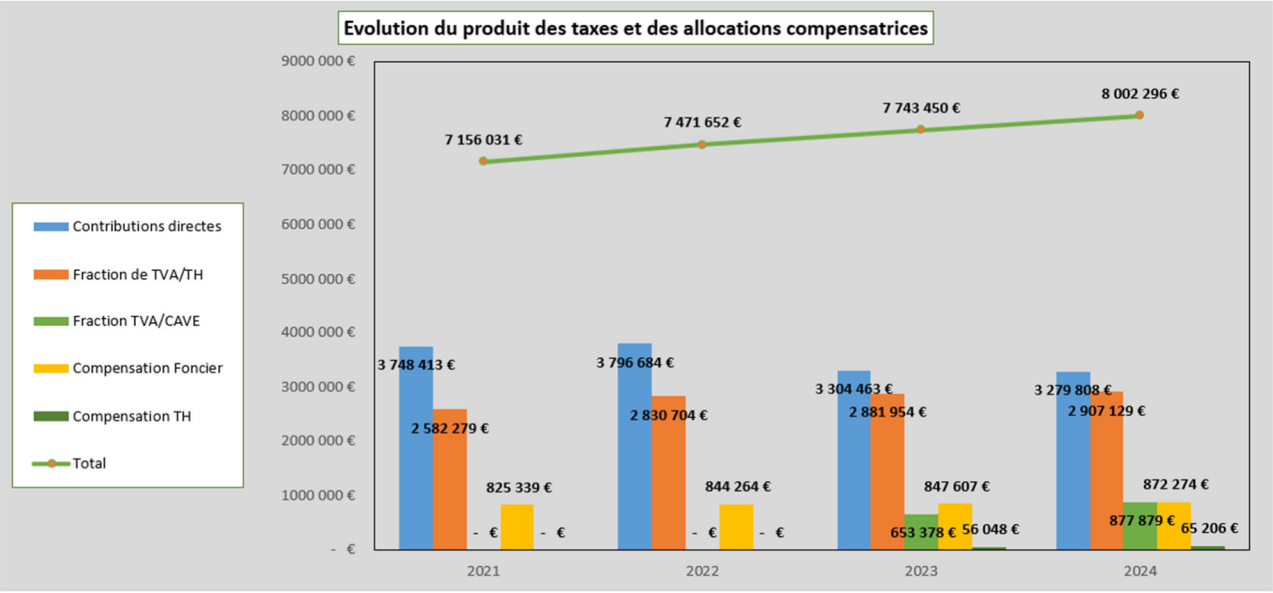

Le tableau ci-dessous montre des produits de fiscalité en hausse pour la TEOM, la TASCOM et l'IFER. Ces produits baissent en revanche pour le FPIC et les taxes de séjours. La CVAE est quant à elle entièrement compensée par une part de TVA dite TVA/CVAE :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Produit TEOM	2 927 202 €	3 033 919 €	3 241 853 €	3 752 744 €	510 891 €	15,76%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	748 650 €	901 861 €	225 465 €	- €	- 225 465 €	-100,00%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	165 711 €	195 551 €	199 110 €	224 698 €	25 588 €	12,85%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	185 668 €	207 882 €	237 091 €	260 237 €	23 146 €	9,76%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	282 105 €	289 282 €	267 488 €	250 970 €	- 16 518 €	-6,18%
Taxes de séjour	48 485 €	50 833 €	71 346 €	68 528 €	- 2 818 €	-3,95%
Autre impôts	15 599 €	5 891 €	11 157 €	22 623 €	11 466 €	102,77%
TOTAL avec TEOM	4 373 420 €	4 685 219 €	4 253 510 €	4 579 800 €	326 290 €	7,67%
TOTAL sans TEOM	1 446 218 €	1 651 300 €	1 011 657 €	827 056 €	- 184 601 €	-18,25%

<u>La revalorisation des valeurs locatives :</u>

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :
Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2]
Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé
Pour **le coefficient 2025**, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à **+ 1.7%**, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux, …).

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

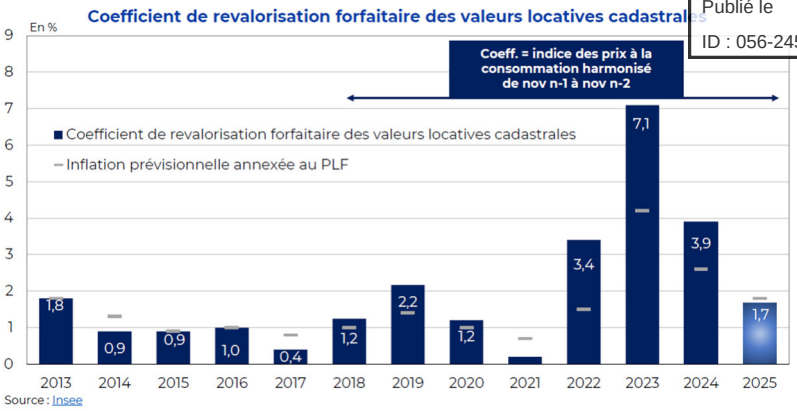

b) Les dotations

La loi de finances initiale pour 2020 a mis en place un financement interne pérenne de la progression de certaines composantes de la DGF, due par exemple à **l'augmentation de la population, à la hausse de la péréquation ou au développement de l'intercommunalité**. Elle a posé le principe de l'intensification de l'effort en faveur de la **péréquation**, qui est en partie financée par des écrêtements internes à la DGF. Dans un contexte de stabilité de la DGF, les composantes péréquatrices progressent. La DGF fonctionnant à enveloppe quasiment fermée pour 2023, cet écrêtement vise à opérer un redéploiement de crédits entre les différentes parts de la DGF. Par un jeu de vase communiquant, l'écrêtement sur la dotation forfaitaire des communes (complété par un écrêtement appliqué sur la DGF des EPCI) vise à dégager des crédits pour financer les hausses constatées sur d'autres composantes de la DGF : hausses liées à l'augmentation de la population, à la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR), aux évolutions de la carte intercommunale et de la carte communale. L'Etat ne prenant pas en charge le financement des besoins constatés (ou n'en finançant qu'une partie certaines années), une part de la dotation forfaitaire des communes et de la DGF des EPCI est ainsi prélevée pour couvrir ces besoins. Ce sont donc les communes et intercommunalités elles-mêmes qui en assurent le financement.

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.
Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'applique désormais chaque année.
Le montant de DGF augmente ainsi légèrement en 2024, du fait de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 965 314 € en 2024 contre 930 334 € en 2023.

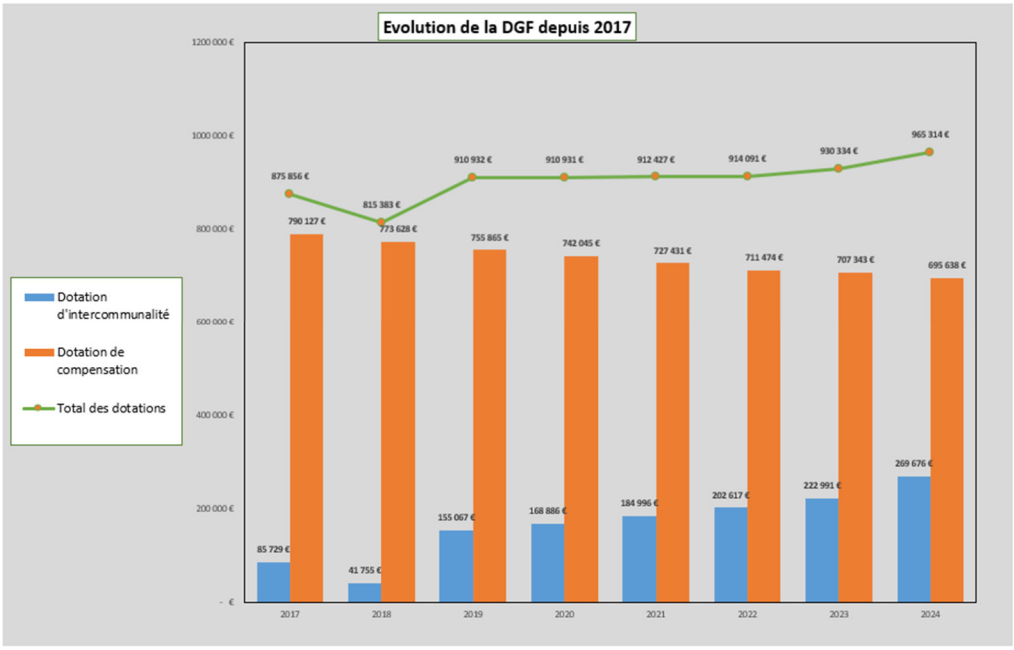

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

c) Les autres recettes du chapitre 74

74 - Dotations, subventions et participations	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
01 - Opérations non ventilables	8 133 €	1 792 €	6 004 €	5 734 €	- 271 €
020 - Administration générale de la collectivité - DGF, compensati	1 748 357 €	1 820 083 €	1 841 145 €	1 967 929 €	126 784 €
81 - Transports scolaires	215 380 €	275 018 €	240 434 €	242 326 €	1 892 €
30 - Culture				85 000 €	85 000 €
312 - Entretien du patrimoine culturel - subventions	- €	- €	- €	- €	- €
313 - Réseau des médiathèques				17 903 €	17 903 €
323 - Centre aquatique		36 €	- €	- €	- €
325 - Base nautique	10 389 €	17 368 €	6 000 €	12 709 €	6 709 €
338 - SEJ - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	282 117 €	476 460 €	638 001 €	362 307 €	- 275 694 €
348 - EVS				23 602 €	23 602 €
424 - Chantier - emplois aidés, subventions	159 861 €	218 998 €	192 732 €	199 116 €	6 384 €
420 - France services	45 505 €	81 255 €	61 022 €	67 500 €	6 478 €
410 - Atelier du soleil - subventions	- €	- €	- €	- €	- €
428 - Ressourcerie - emplois aidés, subventions	204 176 €	226 260 €	248 824 €	260 103 €	11 279 €
4212 - RAM - subventions, CAF, MSA	61 183 €	97 523 €	86 389 €	78 168 €	- 8 221 €
4221 - Micro-crèches - emplois aidés, subventions, CAF, MSA	370 976 €	402 968 €	456 408 €	364 935 €	- 91 472 €
501 - PIG - subventions ANAH	61 647 €	80 595 €	114 580 €	71 318 €	- 43 263 €
7212 - OM - subventions études, SITTOMI	483 813 €	433 954 €	387 344 €	650 536 €	263 191 €
515 - SCOT - Urbanisme		1 490 €	22 425 €	- 6 727 €	- 29 152 €
758- Energies				31 187 €	31 187 €
518 - PLUI		21 000 €	15 229 €	- €	- 15 229 €
70 - CRE	824 €	- €	10 880 €	- €	- 10 880 €
731 - SPANC	1 090 €	11 126 €	- €	- €	- €
733 - Assainissement collectif				35 638 €	35 638 €
61 - Interventions économiques - subventions	32 166 €	68 696 €	99 608 €	12 798 €	- 86 810 €
6312 - Aides à l'agriculture - subventions Breizh Bocage	- €	- €	- €	- €	- €
633 - Aides au tourisme - subventions terre de cheval, sentiers et E	1 500 €	32 072 €	36 696 €	1 199 €	- 35 497 €
TOTAL	**3 687 117 €**	**4 266 693 €**	**4 463 721 €**	**4 483 278 €**	**19 557 €**

Le chapitre 74 regroupe la DGF, les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat, diverses subventions et les aides aux postes. Les compensations d'exonération sur le foncier et la CVAE ont augmenté en 2024.

La mise en place de France Service est compensée en partie par des aides versées par l'Etat au bénéfice de l'EPCI pour la création de ce service de proximité tout comme pour le recrutement d'un conseiller numérique.

Les aides aux postes décrites dans le compte administratif contribuent au maintien des recettes au chapitre 74 avec notamment le soutien de la DRAC et de la Région pour le pacte de développement culturel.

Par contre, les recettes au niveau du Service Enfance Jeunesse sont en baisse avec notamment un solde du contrat Enfance Jeunesse 2022 perçu en 2023 comme indiqué dans le rapport du CA 2024.

Concernant les chantiers d'insertion, la hausse des recettes provient de l'activité réelle de ces chantiers qui est en augmentation en 2024.

Pour le service déchets ménagers, le tri des matériaux dans la collecte sélective et en déchèterie permet de valoriser une partie des flux : métaux, cartons, papiers, plastiques, bois. Pour ces différentes reprises de matériaux, nous constatons une forte hausse en 2024 due au versement du solde 2023 de l'aide CITEO pour le soutien au tri. De plus, le service a bénéficié en 2024 du versement du solde pour l'aide au poste du programme TER.

La baisse des aides perçues au titre de la fonction 501 sur l'habitat tient à l'aide au poste perçue en 2023.

Pour la restauration des cours d'eau, fonction 70, et l'urbanisme, Roi Morvan n'a perçu d'aide au cours de l'exercice. En revanche, l'EPCI est soutenu pour le poste de chargé de mission énergie.

RMCom reçoit un soutien financier de l'Agence de l'Eau dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif

Le service tourisme ne perçoit plus les aides liées au programme Terre de cheval.

Quant au service économique, la baisse des aides est à mettre en lien avec l'aide au poste pour la chargée de mission PVD qui est imputée à la fonction 020 et aux aides de la Région pour les opérations liées au Pass Commerce qui sont dorénavant imputées en investissement.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

d) Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté sur l'année 2024.

Entre 2023 et 2024, l'évolution est la suivante :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2023/2024	
013 - Atténuations de produits	- 16 006 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 939 €
73 - Impôts et taxes	776 568 €
74 - Dotations, subventions et participations	19 557 €
75 - Autres produits de gestion courante	143 520 €
77 - Produits spécifiques	8 400 €
Evolution du total des recettes réelles 2023/2024	**964 978 €**

Les recettes atteignent un taux de réalisation de 103.23 % pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

II. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2024	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux
011 - Charges à caractère général	3 488 082,27 €	3 666 845,85 €	4 497 103 €	3 963 398,37 €	88,13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 573 523,30 €	5 058 228,30 €	5 361 800 €	5 339 152,32 €	99,58%
014 - Atténuations de produits	3 811 484,00 €	3 746 775,00 €	3 712 633 €	3 712 633,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	1 038 917 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	2 188 699,14 €	2 191 978,24 €	2 693 708 €	2 596 198,97 €	96,38%
66 - Charges financières	106 506,84 €	94 865,95 €	84 927 €	82 866,31 €	97,57%
67 - Charges exceptionnelles	13 436,62 €	772,96 €	20 000 €	288,67 €	1,44%
68 - Dotations aux provisions	- €	801,00 €	585 €	585,00 €	100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**14 181 732 €**	**14 760 267 €**	**17 409 672 €**	**15 695 122,64 €**	90,15%
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	738 410,50 €	941 071,67 €	1 107 958 €	1 089 219,56 €	98,31%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**14 920 143 €**	**15 701 340 €**	**18 517 630 €**	**16 784 342,20 €**	90,64%

Les réalisations, soit 16 784 342.20 €, atteignent 90.64 % des prévisions. Au chapitre 011, 533 704.63 € ne sont pas réalisés, 97 509.03 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65, 19 711.33 € au 67 et 22 647.68 € au chapitre 012.

a) Les charges de personnel

Les charges de personnel ont atteint un niveau de 5 339 152 € pour l'exercice 2024 soit une augmentation de 5.55 %. (+ 280 924 €). Le nombre total d'agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 132 au 31 janvier 2024.

Ces charges de personnel ont été impactées par les événements suivants :

- Le glissement vieillesse et technicité – 25 675 € ;
- Le référent inclusion recruté en octobre 2023 en année pleine – 35 307 € ;
- L'animateur/coordinateur de la vie sociale recruté en novembre 2023 en année pleine – 33 445 € ;
- Une hausse des renforts et remplacements au sein du services de collecte – 8 116 € ;
- La coordination du réseau des médiathèques en année pleine – 13 081 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission pour le transfert de l'assainissement collectif – 29 216 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission pour le développement culturel – 42 897 € ;
- Le recrutement sur un poste de chargé de communication – 8 508 € ;
- La hausse des dépenses de personnel au sein de l'administration générale avec un chargé de maintenance en année pleine et la prise en compte des indemnités d'agent de prévention – 10 400 € ;
- L'augmentation de l'FSE majoré à hauteur de 8 774 € ;
- Une hausse de 10 255 € pour les agents en insertion au sein des chantiers ;
- La hausse des dépenses de personnel au sein du service enfance jeunesse avec les remplacements et les animateurs – 82 552 € ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la masse salariale – 10 912 € ;
- La baisse des dépenses de personnel au sein du centre aquatique – 16 046 € ;
- La baisse des dépenses de personnel pour les micro-crèches du fait de la diminution du versement de l'ARE et de la baisse des cotisations URSSAF – 26 462 €.

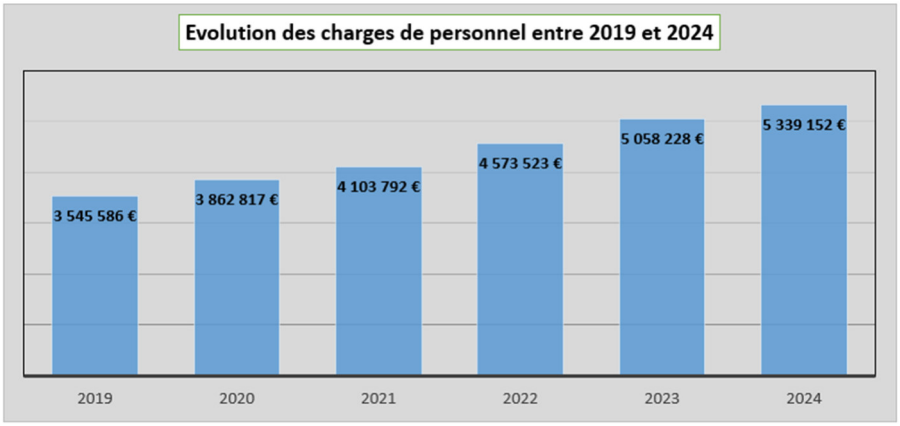

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

TABLEAUX DES EFFECTIFS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE 2025

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus par des titulaires de la FPT	Dont TNC : durée de travail hebdomadaire	Pourvu par un contractuel	Vacant
Secteur Administratif		21	16		4	
Emploi fonctionnel (****) D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants	A	1	1 (****)			
Attaché Territorial Ppal	A	2	1 (****)			
Attaché Territorial	A	6	4		2	
Rédacteur ppal 1ère classe	B	2	2			
Rédacteur	B	3	2		1	
Adjoint Administratif Ppal de 1e classe	C	4	4			
Adjoint Administratif Ppal de 2e classe	C	2	1		1	
Adjoint Administratif	C	1	1			
Secteur Animation		14	13		1	
Animateur Ppal de 1ère classe	B	1	1			
Animateur Ppal de 2ème classe	B	2	2			
Animateur	B	3	2		1	
Adjoint d'Animation Ppal 1ère classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation Ppal 2ème classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	C	6	6	1 poste à 30/35ème		
Secteur Patrimoine		1	1			
Adjoint du Patrimoine Ppal 1ère classe	C	1	1			
Secteur Social		17	14		1	2
Educateur de jeunes enfants	A	1			1	
Agent Social Ppal de 1ère classe	C	1	1			
Agent Social ppal de 2ème classe	C	5	5			
Agent Social	C	10	8			2
Secteur Sportif		6	3			3
Educateur Territorial des A.P.S Ppal de 1ère classe	B	3	1			2
Educateur Territorial des A.P.S	B	1				1
Opérateur des A.P.S Ppal	C	2	2			
Secteur Technique		33	27		2	4
Ingénieur Ppal	A	1	1			
Ingénieur	A	1	1			
Technicien Ppal 2ème classe	B	2	2			
Technicien	B	4	2		2	
Agent de Maîtrise	C	1	1			
Adjoint Technique Ppal de 1e classe	C	6	6	1 à 30/35ème		
Adjoint Technique Ppal de 2e classe	C	4	4	1 à 31.5/35ème		
Adjoint Technique	C	14	10	1 à 18/35ème /1 à 10/35ème /1 à 21/35ème		4 dont 1 à 10/35ème /2 à 26/35ème/1 à TC
TOTAL tableau effectifs		**92**	**74 (****)**		**8**	**9**

(****) l'emploi fonctionnel de D.G.S de 20.000 à 40.000 habitants est occupé par un agent titulaire du grade d'attaché ppal et donc inscrit au tableau des effectifs sans être à pourvoir.

AUTRES – Agents non titulaires/Dispositif contrat de projet (Article 3 II. de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	A pourvoir
Chargé de projet développement culturel du Pays du roi Morvan/contrat de projet (48 mois)	A	1	1	
Maître Composteur/contrat de projet (48 mois)	B	1	1	
Chargé de projet d'exploitation contrat de projet (20 mois+18 mois)	B	1	1	
Chargé de projet Mobilité et Habitat/contrat de projet (36 mois+36 mois)	B	1	1	
Chargé de projet planification énergétique/contrat de projet (18 mois + 36 mois)	B	1	1	
Conseiller Numérique/contrat de projet (24 mois+36 mois)	C	1	1	
Chef de projet Petite Ville de Demain/contrat de projet (36 mois)	A	1	1	
Référente inclusion/contrat de projet (13 mois + 12 mois)	B	1	1	
Technicien en assainissement collectif/contrat de projet (36 mois)	B	1	1	
AUTRES – Agents non titulaires/ Accroissement temporaire d'activité (Article 3 I. 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)				
Agent de déchetterie TNC 7/35ème	C	1		1
Animateurs ALSH TNC 10/35ème	C	3	3	
Animateurs ALSH TNC 21/35ème	C	3	3	
Animateur ALSH TNC 30/35ème	C	7	7	
Animateurs ALSH (35/35ème)	C	1	1	
Agents d'entretien Micro crèche (10/35ème)	C	1	1	
Agent d'entretien multi sites (11/35ème)	C	1	1	
Agent d'entretien alsh (18/35ème)	C	1	1	
Agent de garderie alsh (2.75/35ème)	C	1	1	
Agent d'animation alsh (4.5/35ème)	C	1	1	
Agent d'entretien (14.5/35ème)	C	1	1	
Agent d'accueil et d'entretien centre aquatique (26/35ème)	C	1	1	
Agent d'accueil et d'entretien centre aquatique (35/35ème)	C	1	1	
	C	32	31	1

CONTRAT DE DROIT PRIVE		
CDDI Chantier Nature et Patrimoine	8	26/35ème
CDDI Récup'R	10	26/35ème
Contrat d'apprentissage « Animateur Insertion par l'Activité Economique »	1	35/35ème
SOUS TOTAL	**19**	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Au 31 janvier 2024, les effectifs budgétaires de Roi Morvan Communauté sont au nombre de 145 dont 18 CDDI au sein des chantiers d'insertion.
Parmi les effectifs budgétaires, hors CDDI, 21 sont des temps non complets.

Les effectifs pourvus par des agents titulaires sont au nombre de 74.

70% des agents titulaires relèvent de la catégorie C contre 19% de la catégorie B et 11% de la catégorie A.

Répartition des emplois et structure des dépenses de personnel

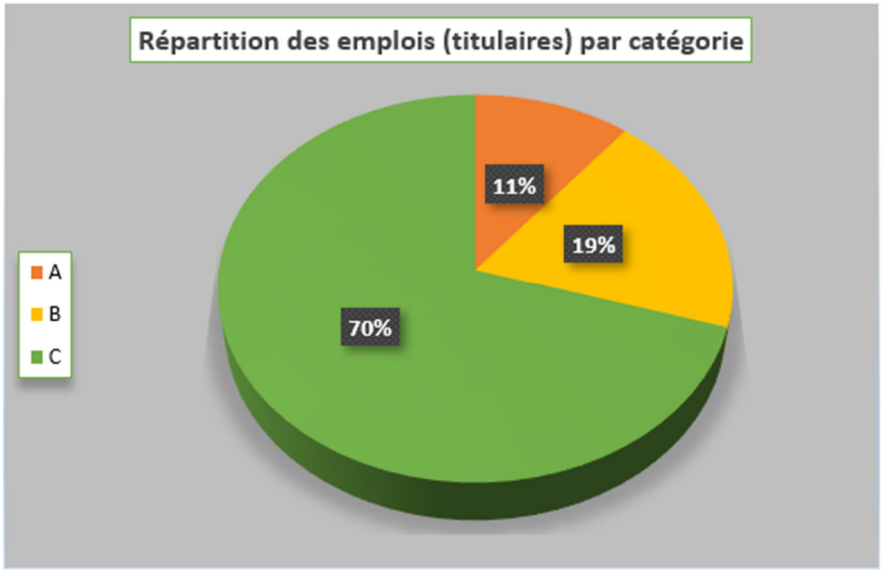

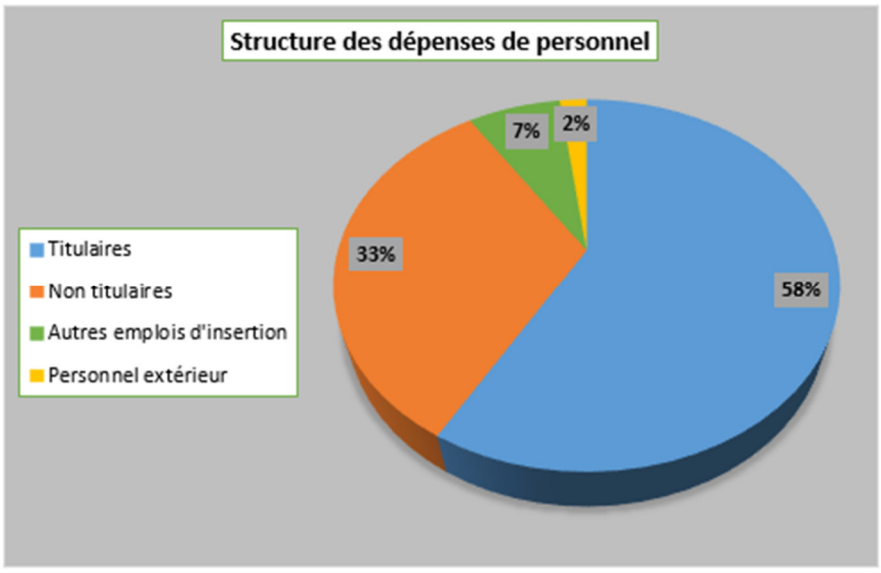

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Evolution de la masse salariale entre 2021 et 2024 :

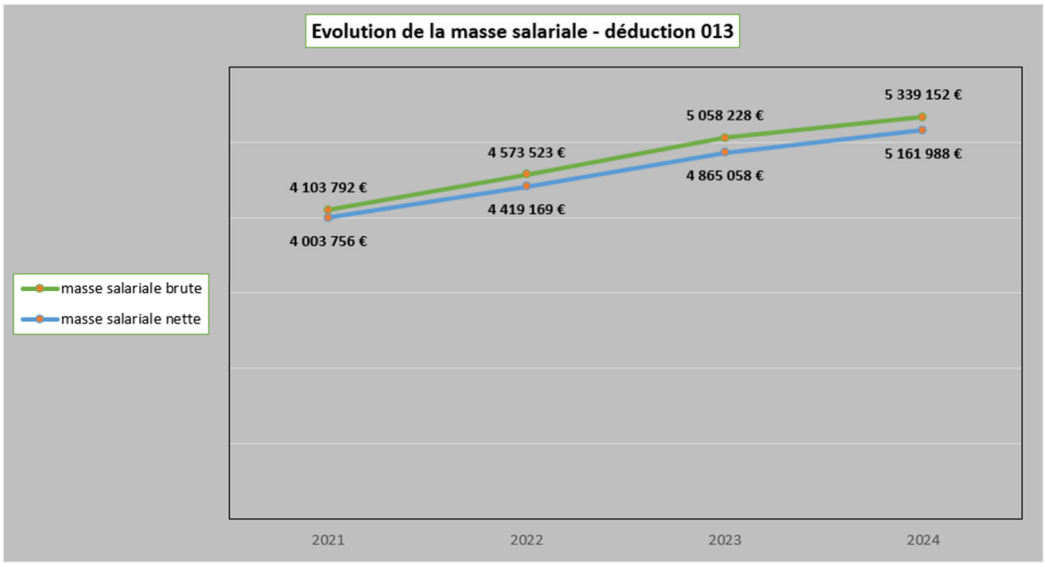

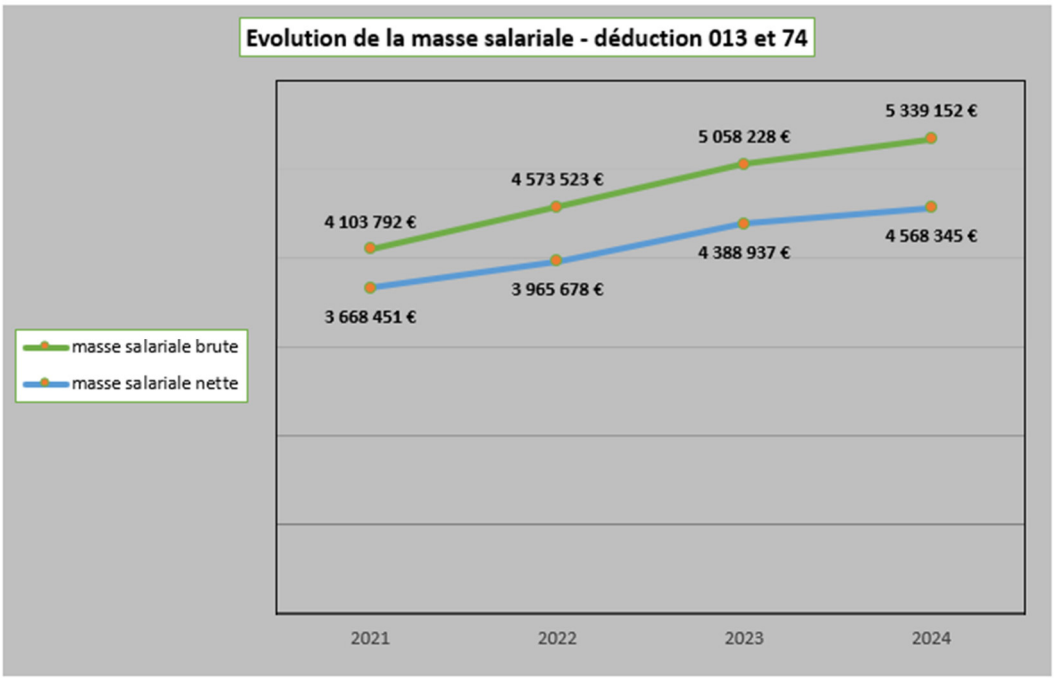

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

b) Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2023 sous l'effet conjugué d'une augmentation des tarifs de l'énergie, d'une hausse des frais liés à la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif, d'une augmentation des dépenses du service enfance jeunesse et de l'inflation qui a induit un renchérissement des contrats de prestations.

En 2024, le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint 15 695 122.64 € soit une augmentation de 934 855 € par rapport à 2023.

Entre 2023 et 2024 l'évolution est la suivante :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2023/2024	
011 - Charges à caractère général	296 553 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	280 924 €
014 - Atténuations de produits	- 34 142 €
65 - Autres charges de gestion courante	404 221 €
66 - Charges financières	- 12 000 €
67 - Charges exceptionnelles	- 484 €
68 - Dotation aux provisions	- 216 €
Evolution du total des dépenses réelles 2023/2024	**934 855 €**

En 2025, l'ensemble des services sera impacté par des hausses de coût liées à l'inflation même si cette dernière a connu un ralentissement. Par ailleurs, les augmentations constatées en 2024 dans les contrats de prestations vont continuer à s'appliquer au coût des services. De plus, Roi Morvan va poursuivre des programmes qui vont impacter le budget : le pacte de développement culturel, la communication, le transfert de l'assainissement collectif, le soutien à l'amélioration de l'habitat, le développement des ENR notamment.
Le projet de BP 2025 sera construit sur ces hypothèses.

III. La dette

Comme le montre le graphique ci-dessous, la dette actuelle a vocation à diminuer puisqu'aucun nouvel emprunt n'est programmé. A noter que le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction du centre aquatique de Kan An Dour arrivera à échéance en 2028.

Quant à la structure de la dette, 100% des emprunts sont à taux fixe.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

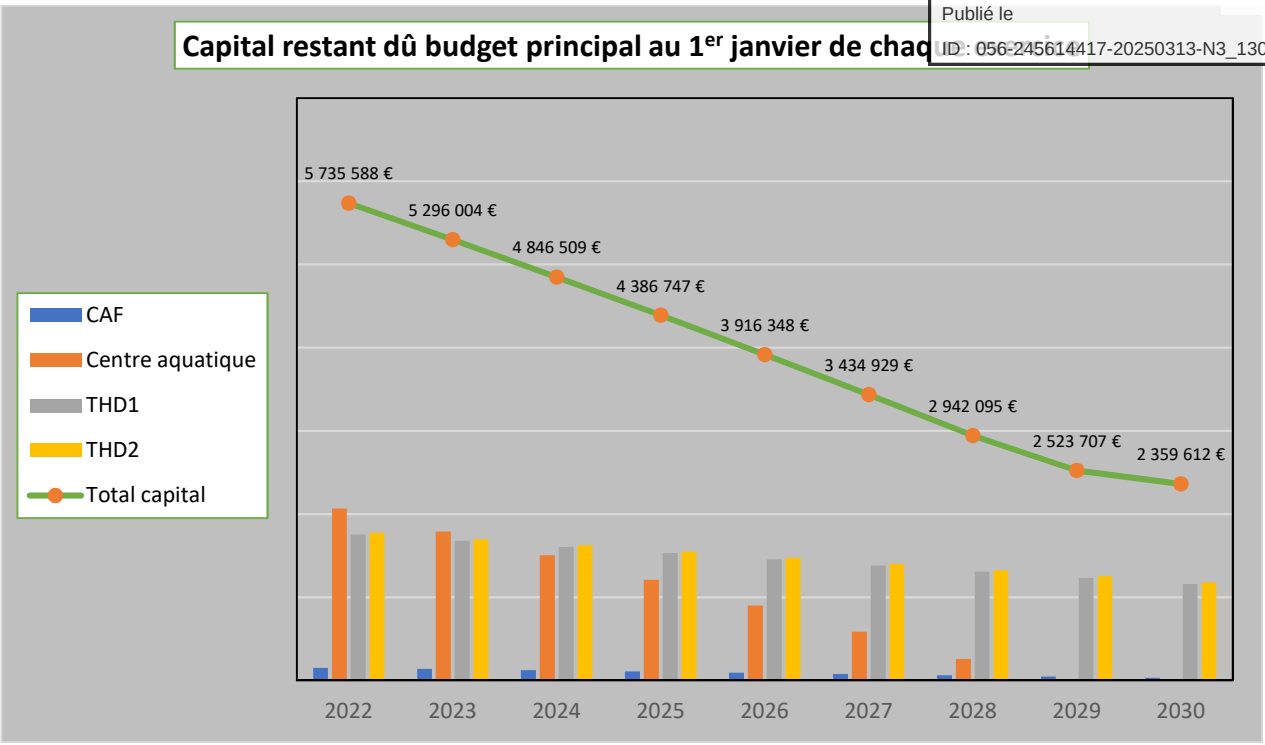

IV. La capacité d'épargne

La capacité d'épargne (ou capacité d'autofinancement) est un des indicateurs de gestion financière d'une collectivité. Elle se répartit en trois catégories :

- L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et recettes exceptionnelles.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts de la dette, avec la prise en compte des charges et produits exceptionnels.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Libellé	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	
					Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	14 397 721 €	15 601 282 €	16 375 657 €	17 188 714 €	813 057 €	4,97%
Dépenses de gestion	13 087 340 €	14 061 997 €	14 663 827 €	15 611 383 €	947 555 €	6,46%
Epargne de gestion	**1 310 380 €**	**1 539 285 €**	**1 711 830 €**	**1 577 332 €**	**- 134 498 €**	**-7,86%**
+ produits exceptionnels	56 857 €	30 347 €	46 875 €	198 796 €	151 920 €	324,10%
- dépenses exceptionnelles (67 et 68)	3 793 €	13 228 €	1 574 €	874 €	- 700 €	-44,49%
- intérêts de la dette	117 801 €	106 507 €	94 866 €	82 866 €	- 12 000 €	-12,65%
= Epargne brute	**1 245 643 €**	**1 449 897 €**	**1 662 265 €**	**1 692 387 €**	**30 122 €**	**1,81%**
- remboursement du capital	421 817 €	439 584 €	449 495 €	459 762 €	10 267 €	2,28%
= Epargne nette	**823 825 €**	**1 010 313 €**	**1 212 770 €**	**1 232 625 €**	**19 855 €**	**1,64%**
Encours de dette au 31/12	5 812 463 €	5 338 812 €	4 855 050 €	4 386 747 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	4,67	3,68	2,92	2,59		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	8,65%	9,29%	10,15%	9,85%		

En 2024, l'épargne nette du budget principal de Roi Morvan Communauté est de 1 232 625 €. L'épargne brute dégagée couvre ainsi l'annuité de la dette.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Partie 3 : Les orientations pour le fonctionnement en 2025

a) Les bases d'imposition

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des taux d'imposition et des bases de fiscalité. La prospective budgétaire est ainsi basée sur une stabilité des taux sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti.

En revanche, il est fait application du taux de majoration spéciale pour la CFE de 1.34 points. Le taux passerait ainsi de 20.74% à 22.08%.

Les bases nettes d'imposition évoluent positivement ce qui permet à Roi Morvan Communauté de bénéficier d'une hausse régulière des recettes fiscales. La valeur des bases étant en lien avec l'inflation, celle-ci augmente mécaniquement sur la période. Par ailleurs, la projection tient compte d'une évolution positive des bases physiques ce qui induirait une hausse globale programmée de 1.87% en 2025 puis 2.1% sur la période 2026-2028.

Bases nettes	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taxe d'habitation	5 060	5 335	5 376	5 346	5 378	5 432	5 486
Foncier bâti	25 134	26 875	28 043	28 698	29 396	30 111	30 843
Foncier non bâti	3 297	3 523	3 651	3 713	3 780	3 846	3 913
Cotisation foncière des entreprises	6 408	6 836	7 075	7 212	7 357	7 504	7 652
Taux							
Taxe d'habitation	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Foncier bâti	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Foncier non bâti	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
Cotisation foncière des entreprises	20,74%	20,74%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%

En milliers d'euros

b) Les bases de la CFE

Le calcul des bases de la CFE repose sur les exonérations décidées par l'Etat en 2021. Les établissements industriels les plus importants bénéficient d'une réduction de 50% de leur base taxable. Cette réduction de fiscalité est compensée par l'Etat. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution potentielle des bases de CFE avec une hypothèse d'augmentation à 1.9% en 2025 puis 2% en 2026 et les années suivantes.

Montants	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etablissements industriels : comptable a	7 434	7 899	8 088	8 267	8 457	8 649	8 844
+ Autres locaux professionnels et comm	1 858	1 892	1 858	1 883	1 910	1 937	1 964
= Base brute foncière de référence	9 292	9 791	9 946	10 150	10 367	10 585	10 808
+ Excédent bases minimum	1 158	1 368	1 583	1 618	1 655	1 693	1 731
= Base brute large	**10 450**	**11 159**	**11 529**	**11 768**	**12 023**	**12 278**	**12 539**
- Réductions de base	4 041	4 323	4 455	4 557	4 666	4 776	4 887
- Réduction 50% industriels	3 717	3 950	4 044	4 133	4 229	4 324	4 422
- Créations établissements (RCE)	17	18	18	19	19	20	20
- Exonérations par la loi	266	320	367	378	391	403	416
- Exonérations par le conseil	26	16	7	7	7	8	8
- Exonérations de droit non compen	0	2	2	2	2	2	2
- Réductions diverses	15	17	17	18	18	19	19
= Base nette avant ajustement	6 409	6 836	7 074	7 211	7 356	7 503	7 651
- Ajustement	1	0	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1
= Base nette	**6 408**	**6 836**	**7 075**	**7 212**	**7 357**	**7 504**	**7 652**

En milliers d'euros

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

c) Les produits projetés de l'ensemble de la fiscalité

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des produits fiscaux attendues avec leur évolution depuis 2022 jusqu'en 2028. Les prévisions sont fondées sur une dynamique prudente liée à la revalorisation des bases physiques taxables à hauteur de 0.8% et une hausse de la valeur des bases de 1.7% en 2025 puis une hausse programmée de 1.75 % sur la période 2026-2028

La prospective sur les produits projetés intègre l'application du taux de majoration spéciale de la CFE de 1.34 points, faisant ainsi passer ce taux à 22.08%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont la trajectoire est retracée dans le tableau ci-dessous, intègre la hausse du taux de la TEOM de 1.4 points entérinée en 2024.

L'ensemble des produits fiscaux devraient ainsi évoluer comme suit :

- + 0.6 % en 2025 ;
- + 1.8 % en 2026 ;
- +1.9 % en 2027 et 2028.

Impôts et taxes (73 sauf 731)	**3 120**	**4 030**	**4 036**	**4 035**	**4 123**	**4 218**	**4 311**
Attribution Compensation reçue	1	3	1	1	1	1	1
Reversements conventionnels reç	0	0	0	0	0	0	0
Reversement FNGIR	0	0	0	0	0	0	0
Attribution FPIC	289	267	251	250	245	245	240
Fraction TVA-TH	2 830	2 882	2 907	2 907	2 991	3 078	3 167
Fraction TVA-CVAE		878	877	877	886	895	904
Solde impôts et taxe	0	0	0	0	0	0	0
Fiscalité locale (731)	**7 291**	**6 841**	**7 608**	**7 682**	**7 807**	**7 942**	**8 082**
Contributions Directes	4 192	3 513	3 786	3 822	3 894	3 968	4 045
TEOM	3 034	3 241	3 752	3 805	3 858	3 919	3 982
Taxe Gemapi	0	0	0	0	0	0	0
Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0
Solde fiscalité locale	65	87	70	55	55	55	55
Total 73 et 731	**10 411**	**10 871**	**11 643**	**11 716**	**11 929**	**12 161**	**12 393**

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

d) Les compensations fiscales projetées et les produits

Les compensations fiscales suivent une trajectoire similaire à celle de la fiscalité sur le foncier dans la mesure où l'Etat s'engage à compenser les exonérations qui sont votées par le Parlement.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Foncier bâti (réduction 50% industriels)	26	28	29	30	30	31	32
Foncier bâti (logements sociaux)	0	1	1	0	0	0	0
Total compensations TH, FB, FNB	**26**	**29**	**30**	**30**	**31**	**31**	**32**
Cotisation foncière des entreprises (réduction 50% industriels)	770	819	842	861	880	900	921
Cotisation foncière des entreprises (zones d'aménagement)	0	1	1	1	1	1	1
Autres compensations CET	44	53	61	65	67	69	71
Total compensations CET	**814**	**873**	**904**	**926**	**948**	**970**	**993**
Ajustement			3	0	0	0	0
Total des compensations fiscales	**840**	**902**	**937**	**956**	**979**	**1 002**	**1 025**

e) Les dotations projetées

La trajectoire budgétaire de Roi Morvan Communauté est en partie conditionnée par le niveau des dotations de l'Etat. Les éléments prospectifs montrent une évolution positive de la dotation globale de fonctionnement du fait de la dynamique de péréquation mise en place par l'Etat. Ainsi, la dotation d'intercommunalité augmente plus que les pertes liées à la diminution de la dotation de compensation. Cette péréquation a pour objectif de mieux doter les territoires dont le potentiel fiscal est le plus faible. Roi Morvan Communauté bénéficie donc de cette péréquation.

Groupements	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation de base	141	143	164	189	199	208	215
+ Dotation de péréquation	356	358	413	482	511	530	547
= Dotation d'intercommunalité sponta	**497**	**501**	**576**	**671**	**710**	**738**	**762**
- Ecrêtement	295	278	307	347	323	275	207
= Dotation d'intercommunalité	**202**	**223**	**270**	**323**	**387**	**463**	**555**
+ Dotation de compensation	711	707	696	662	636	609	583
= Dotation globale de fonctionnement	**913**	**930**	**965**	**985**	**1 023**	**1 073**	**1 138**

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

f) Les produits globaux de fonctionnement

Les produits de fonctionnement reprennent principalement les évolutions liées à la fiscalité vues précédemment.
Un rebond du produit des services est constaté en 2023 et ces produits évolueraient sur la période 2025-2028 avec l'application de la redevance spéciale pour la collecte des déchets qui vient en complément de la TEOM. L'augmentation est programmée à hauteur de 7.1% en 2025 puis 0.8% en 2026 et 1.1% en 2027 et 2028.

Il est programmé une baisse des produits au chapitre 74 pour les motifs suivants :

- Aides exceptionnelles non récurrentes perçues en 2024 comme le solde du programme TER ou des aides au poste ;
- Incertitude quant aux aides de la CAF car une nouvelle Convention d'Objectif Global s'applique ;
- Incertitude portant sur les reversements du SITTOM-MI liés à la valorisation.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits des services (70)	759	848	881	943	951	961	972
Variation	107	89	33	62	7	10	11
Evolution nominale	16,4%	11,7%	3,9%	7,1%	0,8%	1,1%	1,1%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	3 120	4 030	4 036	4 035	4 123	4 218	4 311
Variation	254	910	6	- 1	88	96	93
Evolution nominale	8,9%	29,2%	0,1%	0,0%	2,2%	2,3%	2,2%
Fiscalité locale (731)	7 291	6 841	7 608	7 682	7 807	7 942	8 082
Variation	201	- 450	767	74	125	136	139
Evolution nominale	2,8%	-6,2%	11,2%	1,0%	1,6%	1,7%	1,8%
Dotations et participations (74)	4 274	4 463	4 487	4 257	4 316	4 388	4 476
Variation	587	189	24	- 231	59	73	88
Evolution nominale	15,9%	4,4%	0,5%	-5,1%	1,4%	1,7%	2,0%
Produits de gestion (75)	2	47	190	46	46	46	46
Variation	- 1	45	143	- 144	0	0	0
Evolution nominale	-33,3%	n.s.	304,3%	-75,9%	-0,4%	0,0%	0,0%
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Variation	0	0	0	0	0	0	0
Evolution nominale	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prod. fct courant stricts	15 446	16 229	17 202	16 962	17 241	17 555	17 887
Variation	1 148	783	973	- 240	279	314	332
Evolution nominale	8,0%	5,1%	6,0%	-1,4%	1,6%	1,8%	1,9%
Atténuations de charges (013)	154	193	177	100	100	100	100
Variation	54	39	- 16	- 77	0	0	0
Evolution nominale	54,0%	25,3%	-8,3%	-43,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits fct courant	15 600	16 422	17 379	17 062	17 341	17 655	17 987
Variation	1 202	822	957	- 317	279	314	332
Evolution nominale	8,3%	5,3%	5,8%	-1,8%	1,6%	1,8%	1,9%
Produits exceptionnels larges	30	0	8	8	8	8	8
Variation	- 27	- 30	8	0	0	0	0
Evolution nominale	-47,4%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total produits fct hs intérêts	15 630	16 422	17 387	17 070	17 349	17 663	17 995
Variation	1 175	792	965	- 317	279	314	332
Evolution nominale	8,1%	5,1%	5,9%	-1,8%	1,6%	1,8%	1,9%

Le résultat de fonctionnement

La trajectoire présentée ci-dessus ne tient pas compte du résultat reporté chaque année du budget principal.

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement reporté au 31/12	2 996 256 €	3 068 207 €	3 622 028 €	3 622 028 €	3 622 028 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

g) Les charges de fonctionnement

La synthèse de l'évolution des charges de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-dessous.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général (011)	3 489	3 667	3 963	4 240	4 325	4 411	4 499
Variation	396	178	296	277	84	86	88
Evolution nominale	12,8%	5,1%	8,1%	7,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Charges de personnel (012)	4 573	5 058	5 339	5 493	5 760	5 923	6 089
Variation	469	485	281	154	267	163	166
Evolution nominale	11,4%	10,6%	5,6%	2,9%	4,9%	2,8%	2,8%
Autres charges de gestion courante (65)	2 189	2 192	2 596	2 648	2 701	2 755	2 811
Variation	216	3	404	52	53	55	56
Evolution nominale	10,9%	0,1%	18,4%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Charges fct courant strictes	10 251	10 917	11 898	12 381	12 786	13 090	13 399
Variation	1 081	666	981	483	404	304	310
Evolution nominale	11,8%	6,5%	9,0%	4,1%	3,3%	2,4%	2,4%
Atténuations de produits (014)	3 811	3 747	3 712	3 675	3 687	3 687	3 687
Variation	- 95	- 64	- 35	- 37	12	0	0
Evolution nominale	-2,4%	-1,7%	-0,9%	-1,0%	0,3%	0,0%	0,0%
Charges fct courant	14 062	14 664	15 610	16 057	16 473	16 777	17 087
Variation	986	602	946	446	416	304	310
Evolution nominale	7,5%	4,3%	6,5%	2,9%	2,6%	1,8%	1,8%
Charges exceptionnelles larges	13	2	1	16	16	16	16
Variation	- 2	- 11	- 1	15	0	0	0
Evolution nominale	-13,3%	-84,6%	-49,0%	n.s.	0,1%	0,1%	0,1%
Total charges fct hs intérêts	14 075	14 666	15 611	16 073	16 489	16 793	17 103
Variation	984	591	945	461	416	304	310
Evolution nominale	7,5%	4,2%	6,4%	3,0%	2,6%	1,8%	1,8%

Les hypothèses retenues pour l'estimation des charges 2025 et leur évolution sur les années 2026-2028 comprennent une croissance nominale des dépenses dont les pourcentages sont inscrits pour chacun des chapitres budgétaires.

L'évolution globale des charges seraient de +3% en 2025. La hausse se monterait à +2.6% en 2026 pour ensuite évoluer à +1.8% en 2027 et 2028.

L'évolution de ces charges de fonctionnement est basée sur les éléments suivants :

Charges à caractère général (011) :

La hausse des dépenses de fonctionnement courant est programmée à hauteur de 7%. Ces charges comprennent notamment les éléments suivants :

-> **Etudes liées au projet de territoire et prestations diverses** : étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois-énergie, transfert de la compétence assainissement collectif, élaboration d'un plan local de l'habitat (PLH), une étude portant sur un plan de mobilité simplifié, prestation RH concernant les risques psycho-sociaux, (293 424 €)
-> **Augmentation des contrats d'assurance** : les actualisations des prix des différents marchés impactent le coût de ce service ainsi que la passation de nouveaux marchés (19 000 €)
-> **Développement de programmes initiés en 2024** : des aides dans le cadre des conventions avec la CRAB et le GAB 56 et le développement d'une filière d'approvisionnement pour la restauration scolaire, la redéfinition de la signature touristique, la communication sur le programme terre de cheval, la mise en œuvre du pacte de développement culturel, la mise en œuvre du pacte territorial sur l'habitat, le renouvellement de la communication de Roi Morvan, l'assistance juridique, la sécurité informatique (346 520 €)
-> **Augmentation des charges de fonctionnement pour les bâtiments et les espaces verts :** une hausse des prestations concernant le centre aquatique et de la maintenance pour les batteries potentiellement installées au cours de l'année, des travaux sur les équipements touristiques, une hausse globale des prestations d'entretien des espaces verts (54 700 €)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Charges de personnel (012) :

Le temps de travail effectif des agents au sein de Roi Morvan Communauté est de 1 607h annuel.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution du chapitre 012 de 2023 à 2028. Les dépenses se sont élevées, pour l'exercice 2024, à 5 339 152 € et sont projetées à 5 492 623 € pour 2025 :

Année	2023	2024	2025	Estimation des surcoûts pour 2025	2026	2027	2028
Dépenses 012	5 058 228 €	5 339 152 €	5 492 623 €		5 761 762 €	5 923 091 €	6 088 937 €
Evolution en €	484 705 €	280 924 €	153 471 €		269 139 €	161 329 €	165 847 €
Evolution en %	10,60%	5,55%	2,87%		4,90%	2,80%	2,80%
	Remplacement congés maladie et maternité	Hausse assurance statutaire	Hausse assurance statutaire	7 300 €			
	GVT	GVT	GVT	30 000 €			
	Année pleine chargé de mission PVD	Poste animation animation coordination de la vie	Hausse de la CNRACL	50 000 €			
	Année pleine chargé de mission TER	Référent inclusion	Hausse des cotisations maladie	15 000 €			
	Année pleine chargé de mission mobilité/habitat	chargé de développement culturel	chargé de communication en année pleine	42 540 €			
	Année pleine chargé de mission conseiller numérique	chargé de communication	Chargé de mission transfert de l'AC en année pleine	29 216 €			
	Année pleine chargé de mission énergie renouvelable	Chargé de mission transfert de l'AC	Action sociale	42 000 €			
	Année pleine mise en stage 1 agent SPANC et 1 agent Fran	Action sociale	Recrutement apprenti	10 000 €			
	Renfort chauffeur ripeur	Personnel extérieur	Personnel extérieur	22 400 €			
	Année pleine chargé de projet et d'exploitation	Remplacement arrêt maladie et congé maternité	Contrats saisonniers pour les ALSH				
	Année pleine responsable RH et adjointe		Remplacement arrêt maladie et imprévus	20 000 €			
	Année pleine directrice adjointe micro-crèche		Retour d'un congé parental	85 500 €			
	Allocation retour à l'emploi		Fin de contrat sur 3 postes				
	CIA et IHTS						
	Revalorisation du SMIC liée à l'inflation						
	Revalorisation du point d'indice						
	Politique ressources humaines et action sociale						
	Surcoût assurance statutaire						
	Chargé de mission d'un maître composteur						
	Chargé de prévention						
	Adjoint pour suivi technique						
	Coordination réseau des médiathèques						
	Mise en stage 1 agent au SEJ						
	Hausse du temps de travail au SEJ						
	Rappel traitement CITIS						
	Mise en stage éventuelle de 4 agents au SEJ						

Les dépenses liées aux ressources humaines devraient ainsi augmenter de 2.9% sur l'exercice 2025 par rapport aux dépenses constatées au compte administratif 2024. Cette hausse au chapitre 012 s'expliqueraient par les motifs suivants :

- Le glissement vieillesse et technicité pour 30 000 € ;
- La hausse de l'assurance statutaire pour 7 300 € ;
- La hausse de la CNRACL et des cotisations maladie pour 45 000 € ;
- Les traitements en année pleine pour des recrutements effectués en 2024 sur les postes de chargé de communication (42 540 €) et de chargé de mission transfert assainissement (29 216€) ;
- La poursuite d'une politique d'action sociale à hauteur de 42 000 € ;
- Le recrutement d'un apprenti pour 10 000 € ;
- Une hausse des dépenses prévisionnels de personnel extérieur et de contrats saisonniers (22 400 €) ;
- Le remplacement des agents en cas d'arrêt maladie ou pour congé maternité (20 000 €) ;
- Une baisse de 85 500 € en cumulant la fin de 3 contrats et la réintégration d'un agent en congé parental.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses de personnel par fonction sur la période 2018/2024. Cette ventilation permet de constater les principales modifications au cours des 7 exercices :

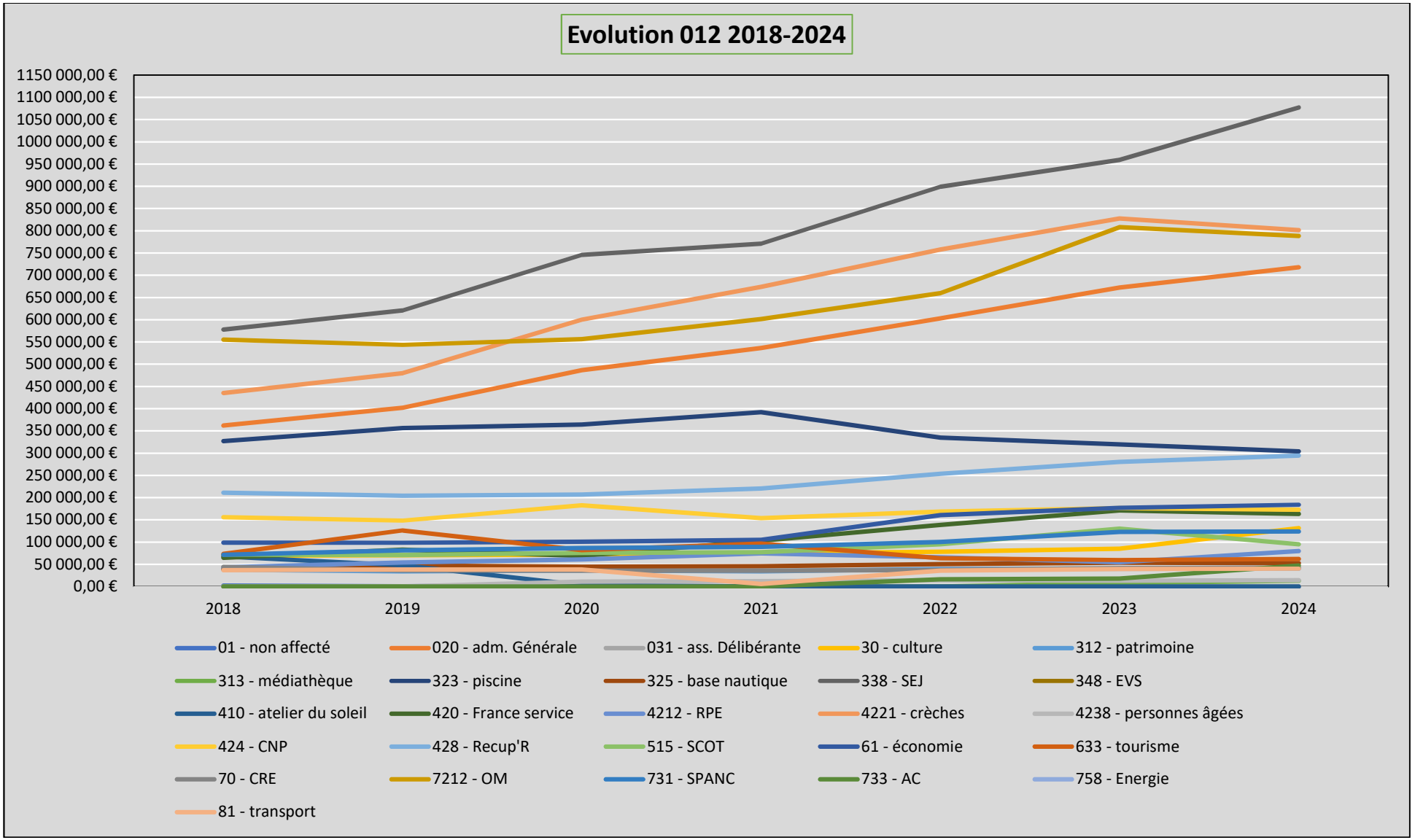

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Par ailleurs, le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution du nombre de postes au sein des effectifs de Roi Morvan Communauté hors CDDI des chantiers d'insertion :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	**75**	**83**	**99**	**105**	**110**	**113**	**120**
Augmentation nette		+8	+16	+6	+5	+3	+7
Créations		1 poste de géomaticien (SIG) 1 technicien (projets/ bâtiments) 1 poste d'agent d'entretien 1 poste d'agent micro crèche 1 poste d'animatrice responsable ALSH/de secteur 5 CDD 30 h d'animation ALSH	4 postes d'agents micro crèche 1 directrice adjointe micro crèche 1 agent d'entretien 10h hebdo 1 agent éco-station 7h hebdo (non permanent) 9 postes CDD à 21h ou 30 h hebdo d'animateurs ALSH (non permanents)	1 agent pour la collecte du tri sélectif 1 PAEC SPANC (poste permanent) 1 chargé de mission TER (contrat de projet) 1 chargé de mission tourisme équestre (contrat de projet) 1 agent PAEC France services (poste permanent) 1 conseiller numérique France service (contrat de projet)	1 DRH 1 assistante RH 1 chargé de mission énergie (contrat de projet) 1 cheffe de projet PVD (contrat de projet) 1 poste de chargé d'exploitation au service déchets (contrat de projet) 1 poste d'agent micro-crèche	1 chargé de mission inclusion (contrat de projet) 1 animateur EVS 1 maitre composteur (contrat de projet) 1 PAEC animateur ALSH (1 an)	1Chargé de projet développement culturel 1 chargé de communication 1 agent chargé transfert assainissement collectif 3 postes cdd à 21h ou 30 h animateurs 2 postes cdd 35 h Chauffeur/ripeur
Suppressions		1 poste de chargée de mission GCSMS (contrat de projet) 1 poste d'accueil au centre aquatique en CAE			1 poste d'accueil à l'Atelier du Soleil (poste permanent)	1 poste de chargée de mission tourisme équestre (contrat de projet)	1 poste EJE (éducatrice jeunes enfants)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Autres charges de gestion courante (65) :

Les dépenses supplémentaires projetées pour l'année 2025 au chapitre 65 sont les suivantes :

- Le versement d'une aide au CIDFF de 8 375.45 € ;
- Une augmentation des frais liés au traitement des déchets ménagers et des emballages de 80 000 € par rapport au prévisionnel 2024 ;
- Des aides à l'installation des agriculteurs prévues à hauteur de 24 000 €.

h) L'équilibre comptable

L'ensemble de la prospective est retracé dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de l'équilibre comptable de l'EPCI jusqu'en 2028.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	19 499	20 374	21 135	20 138	18 942	18 995	19 122
Recettes réelles non reclassées	15 630	16 422	17 387	17 070	17 349	17 663	17 995
Excédent reporté	3 622	3 622	3 622	2 998	1 544	1 282	1 077
Recettes d'ordre	247	330	126	70	50	50	50
Dépenses de fonctionnement	15 051	15 702	16 784	17 145	17 509	17 798	18 012
Dépenses réelles non reclassées	14 182	14 761	15 695	16 145	16 609	16 948	17 262
Déficit reporté	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	869	941	1 089	1 000	900	850	750
Résultat de Fonctionnement	**4 448**	**4 672**	**4 350**	**2 994**	**1 433**	**1 197**	**1 110**
Recettes d'investissement	4 457	4 555	4 335	7 162	8 205	5 639	5 342
Recettes réelles non reclassées (hs 1068)	287	447	882	3 302	4 390	2 613	2 511
Affectation du résultat (1068)	0	828	1 050	1 352	1 450	151	120
Excédent reporté	3 301	2 339	1 314	1 508	1 465	2 025	1 961
Recettes d'ordre	869	941	1 089	1 000	900	850	750
Dépenses d'investissement	2 118	3 241	2 827	5 697	6 179	3 678	3 294
Dépenses réelles non reclassées	1 871	2 911	2 701	5 627	6 129	3 628	3 244
Déficit reporté	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	247	330	126	70	50	50	50
Résultat d'investissement	**2 339**	**1 314**	**1 508**	**1 465**	**2 025**	**1 961**	**2 048**
Résultat Global de Clôture	**6 787**	**5 986**	**5 858**	**4 458**	**3 458**	**3 158**	**3 158**

Il ressort de cette prospective que la section de fonctionnement serait déficitaire dès 2025 à hauteur de 5 000 €. Ce déficit serait porté à 111 000 € en 2026 puis 87 000 € en 2027. Le résultat serait à nouveau positif en 2028 avec un excédent de 33 000 €. Toute la période est fortement impactée par la hausse du taux de CNRACL de 3% par an pendant 4 ans soit + 12% à l'horizon 2028.

Par ailleurs, la consommation régulière de l'excédent de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement conduiront à une baisse progressive de l'excédent reporté.

Variables de pilotage	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EBC	1 538	1 758	1 768	1 005	868	878	900
Ep gestion	1 555	1 756	1 775	997	860	870	892
Encours corrigé au 31.12	5 296	4 846	4 386	5 964	7 412	7 596	8 278
Ep brute	1 448	1 661	1 691	925	739	715	733
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	3,7	2,9	2,6	6,4	10,0	10,6	11,3
Résultat global de clôture	6 787	5 986	5 858	4 458	3 458	3 158	3 158
Résultat de fonctionnement	4 448	4 672	4 350	2 994	1 433	1 197	1 110
Résultat d'investissement	2 339	1 314	1 508	1 465	2 025	1 961	2 048
Résultat de fonctionnement de l'exercice	826	1 050	728	- 5	- 111	- 85	33
Résultat d'investissement de l'exercice	- 962	- 1 853	- 856	- 1 395	- 889	- 215	- 33
Taux TH	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Taux FB	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux FNB	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
Taux CFE	20,74%	20,74%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%
Résultat global de clôture / Dépenses réelle:	154,3	123,6	116,2	74,7	55,5	56,0	56,2

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Les dépenses et recettes d'investissement :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Hors programme	0	1 518	1 602	3 818	4 745	2 152	2 387
Administration générale et diver:		87	117	167	81	60	71
Social	0	992	208	40	6	6	6
Tourisme	0	56	31	239	5	607	5
SEJ	0	211	484	751	2 640	999	828
OM	0	172	733	1 694	1 973	440	1 437
Economie	0	0	29	927	40	40	40
Autres opérations d'équipement	598	0	0	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subver	834	0	635	1 289	826	826	244
Autres Opérations pour compte de	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	881	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	62	4	50	0	0	0
Total DI hors dette	**1 432**	**2 461**	**2 241**	**5 157**	**5 571**	**2 978**	**2 631**
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0
Total DI hors capital	**1 432**	**2 461**	**2 241**	**5 157**	**5 571**	**2 978**	**2 631**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FCTVA	159	219	208	609	778	353	391
Total compte 10	**159**	**219**	**208**	**609**	**778**	**353**	**391**
Subventions et fonds de concours	**0**	**0**	**674**	**645**	**1 605**	**1 426**	**825**
Hors programme	0	220	674	645	1 605	1 426	825
Administration générale et diver:		6	1	6	0	0	0
Social	0	161	379	0	0	0	0
Tourisme	0	4	0	0	0	345	0
SEJ	0	37	241	232	895	1 021	490
OM	0	0	24	350	650	0	275
Economie	0	12	29	57	60	60	60
Autres opérations d'équipement	0	- 220	0	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subver	0	0	0	0	0	0	0
Autres compte 13	128	221	0	0	0	0	0
Total compte 13 et fonds de concours	**128**	**221**	**674**	**645**	**1 605**	**1 426**	**825**
Opérations pour compte de tiers	**0**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres Opérations pour compte de	0	7	0	0	0	0	0
Produit des cessions	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Total RI diverses	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total RI hors emprunt	**287**	**447**	**882**	**1 254**	**2 383**	**1 779**	**1 216**

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

L'équilibre du budget et les ratios :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Evº taux d'imposition ménages	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evº taux d'imposition CFE	0,0%	0,0%	6,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal direct	2 859	3 047	3 244	3 299	3 363	3 430	3 498
Autres impôts et taxes	7 552	7 824	8 400	8 418	8 566	8 731	8 895
Dotations et participations	4 274	4 463	4 487	4 257	4 316	4 388	4 476
Autres produits fonctionnement courant	915	1 088	1 248	1 089	1 096	1 107	1 117
Produits exceptionnels larges	30	0	8	8	8	8	8
Produits de fonctionnement	15 630	16 422	17 387	17 070	17 349	17 663	17 995
Evº nominale charges fonctionnement courant strictes	11,8%	6,5%	9,0%	4,1%	3,3%	2,4%	2,4%
Charges fonctionnement courant strictes	10 251	10 917	11 898	12 381	12 786	13 090	13 399
Atténuations de produits	3 811	3 747	3 712	3 675	3 687	3 687	3 687
Charges exceptionnelles larges	13	2	1	16	16	16	16
Annuité de dette	546	545	544	542	679	805	772
Charges de fonctionnement larges	14 621	15 211	16 155	16 615	17 168	17 598	17 875
Epargne nette	1 009	1 211	1 231	455	181	65	120
Dépenses investissement hors capital	1 432	2 461	2 241	5 157	5 571	2 978	2 631
Emprunt	0	0	0	2 048	2 007	834	1 295
Variation résultat global de clôture choisie	- 136	- 803	- 128	- 1 400	- 1 000	- 300	0
Résultat global de clôture	6 787	5 986	5 858	4 458	3 458	3 158	3 158
Variables de pilotage	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EBC	1 538	1 758	1 768	1 005	868	878	900
Ep gestion	1 555	1 756	1 775	997	860	870	892
Encours corrigé au 31.12	5 296	4 846	4 386	5 964	7 412	7 596	8 278
Ep brute	1 448	1 661	1 691	925	739	715	733
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	3,7	2,9	2,6	6,4	10,0	10,6	11,3
Résultat global de clôture	6 787	5 986	5 858	4 458	3 458	3 158	3 158
Résultat de fonctionnement	4 448	4 672	4 350	2 994	1 433	1 197	1 110
Résultat d'investissement	2 339	1 314	1 508	1 465	2 025	1 961	2 048
Résultat de fonctionnement de l'exercice	826	1 050	728	- 5	- 111	- 85	33
Résultat d'investissement de l'exercice	- 962	- 1 853	- 856	- 1 395	- 889	- 215	- 33
Taux TH	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
Taux FB	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux FNB	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%	1,76%
Taux CFE	20,74%	20,74%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%	22,08%
Résultat global de clôture / Dépenses réelles (en jour)	154,3	123,6	116,2	74,7	55,5	56,0	56,2

Pour la section d'investissement, l'excédent cumulé du fait des emprunts contractés en 2020 va permettre de financer en partie les investissements du projet de territoire. Néanmoins, Roi Morvan Communauté devrait contracter de nouveaux emprunts dès 2025 ainsi que sur toute la période 2026-2028, afin d'assurer le financement des équipement projetés. Ce montant d'emprunt programmé dans la prospective s'élève à 6 millions 184 mille euros.

Le maintien d'un résultat global de clôture supérieur à 3 000 000 € permet de conserver un ratio de prise en charge des dépenses supérieur à 1 mois ce qui éviterait ainsi de mettre en place une ligne de trésorerie.

Afin d'assurer la soutenabilité des programmes ambitieux de Roi Morvan Communauté, il s'avérera nécessaire de retrouver de nouvelles marges en fonctionnement en agissant sur les dépenses afin de dégager une épargne plus importante au cours des prochains exercices.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Le maintien d'un taux de TEOM à 14% et l'application de la majoration spéciale du taux de CFE permettent de conserver l'équilibre budgétaire.
Néanmoins, la capacité de désendettement ne serait pas maintenue dès la fin de l'exercice budgétaire 2025 si des mesures n'étaient pas mises en œuvre pour conserver un excédent de fonctionnement. Cet excédent permettrait de réduire le volume d'emprunts et de faire mécaniquement baisser le nombre d'années nécessaire pour rembourser les capitaux empruntés.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Equilibre général	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Recettes de fonctionnement	19 499	20 374	21 135	20 138	18 942	18 995	19 122
Dépenses de fonctionnement	15 051	15 702	16 784	17 145	17 509	17 798	18 012
% Rec / Dep	**129,6%**	**129,8%**	**125,9%**	**117,5%**	**108,2%**	**106,7%**	**106,2%**
Equilibre légal	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Dotations aux amortissements	622	611	963	930	850	800	700
Excédent de fonctionnement reporté	3 622	3 622	3 622	2 998	1 544	1 282	1 077
Solde des mouvements d'ordre de fo	0	0	0	0	0	0	0
Epargne brute	1 448	1 661	1 691	925	739	715	733
Epargne brute / DAP	**2,3**	**2,7**	**1,8**	**1,0**	**0,9**	**0,9**	**1,0**
(Ep brute+002+solde MO) / DAP	**8,2**	**8,6**	**5,5**	**4,2**	**2,7**	**2,5**	**2,6**
Remboursement de la dette	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Remboursement du capital	439	450	460	470	558	650	613
Epargne nette	1 009	1 211	1 231	455	181	65	120
RPI	159	219	208	609	778	353	391
IRPI	**7,3**	**6,5**	**6,9**	**1,7**	**1,2**	**1,2**	**1,3**
Capacité de désendettement	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Encours total corrigé 31/12	5 296	4 846	4 386	5 964	7 412	7 596	8 278
Epargne brute	1 448	1 661	1 691	925	739	715	733
Encours corrigé / Epargne brute	**3,7**	**2,9**	**2,6**	**6,4**	**10,0**	**10,6**	**11,3**
Durée de vie de la dette	**8,6**	**8,3**	**8,2**	**9,0**	**9,3**	**9,3**	**9,3**

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Partie 4 : Un investissement au service du développement du territoire

I. Projets d'investissement 2025

Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté a été finalisé et validé lors de la séance du conseil communautaire du 14 octobre 2021. Ce projet de territoire a pu permettre d'établir 61 fiche-projets. Les élus communautaires ont par la suite défini 16 actions phares à mener au cours de cette mandature 2020-2026.

Au cours de la réunion qui s'est tenu le 13 février 2025, les membres du bureau communautaire et de la commission des finances ont retenu des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et la fin de la mandature actuelle. Ces orientations reprennent tout à la fois les programmes connus et engagés ainsi que des actions prioritaires du projet de territoire :

- Le déploiement de la fibre optique, qui constitue un investissement majeur pour la collectivité en termes de charge financière et d'attractivité pour le territoire ;
- La requalification des ZA de Lan Cozlen et Pont Min ;
- Le programme de création d'un PPEEJ sur le secteur de Guémené sur Scorff qui a débuté en 2024 avec l'acquisition de la MAS pour 435 000 € et le démarrage des études pour une réhabilitation lourde du bâti ;
- L'étude sur les déchetteries communautaires a permis de lancer une première phase avec la réhabilitation/modernisation de la déchetterie de Le Faouët ;
- Différentes études permettront de préciser la feuille de route pour la fin de la mandature. Elles porteront notamment sur :
    - Le transfert de l'assainissement collectif ;
    - L'étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois-énergie ;
    - Le plan de mobilité simplifié ;
    - Le plan local de l'habitat.

Par ailleurs :

- Les services en place nécessitent d'investir pour acquérir ou renouveler du matériel, pour entretenir les bâtiments ou améliorer la qualité des services :
    - Pour le service des déchets, l'inscription budgétaire porte sur l'acquisition de trois bennes de collecte, car l'achat programmé en 2023 a été effectif au mois de janvier 2025. Le véhicule commandé en 2024 serait livré en fin d'exercice et une nouvelle benne fera l'objet d'un marché en 2025. L'achat de composteurs suite à l'étude biodéchets est prévu ainsi que le renouvellement de bacs ;
    - La réponse à un appel à projet concernant la collecte du carton est inscrite au budget ;
    - Les chantiers d'insertion Nature et Patrimoine et Récup'R doivent renouveler leur matériel, tout comme le service enfance jeunesse pour les ALSH et les micro-crèches ;
    - Le chantier nature et patrimoine envisage l'achat d'un chargeur pour la manutention de matériaux lourds ;
    - Des travaux visant à maintenir et améliorer la qualité des bâtiments communautaires sont prévus au musée des Bains de la Reine et au musée de la Gare ;
    - L'équipement pour l'activité tir à l'arc à la base nautique est prévu ;
    - Une étude sur les risques psycho-sociaux est prévue par le service des ressources humaines ;
    - Des logiciels métiers facilitant le travail des services ou bien augmentant la qualité du service rendu aux usagers devraient être acquis pour le pôle service à la population et l'urbanisme ;
    - Un relamping complet du centre aquatique est inscrit ainsi que l'acquisition de batteries destinée à réduire les factures d'électricité ;
    - L'achat d'une structure gonflable est envisagé au centre aquatique ;
    - Le changement du serveur informatique est planifié au cours de l'exercice 2025 ;
    - Les aides directes aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat sont prévues pour 6 mois ;
    - L'acquisition d'un nouveau minibus est programmée pour le service à la population.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste détaillée du programme d'études et d'investissements validé en 2024, les réalisations de l'année, les restes à réaliser, la poursuite des programmes sur l'exercice 2025 accompagnée des nouveaux investissements et des nouvelles études et dépenses non récurrentes envisagées :

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Développement économique - fonctionnement	43 888 €	40 788 €				46 875 €	17 160 €
Développement économique - investissement	999 173 €	78 451 €	29 182 €	51 169 €	20 982 €	1 032 246 €	56 982 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	3 600 €	0 €				- €	
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 288 €	24 288 €				- €	
Aides aux jeunes agriculteurs	16 000 €	16 500 €				24 000 €	
Action GAB 56 - restauration scolaire	- €	6 435 €				22 875 €	17 160 €
ZA de Lann Cozlen et Rulan et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	90 000 €	0 €				65 000 €	
Acquisition de terrains - BP ZA	80 281 €	0 €				14 905 €	
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	16 595 €	13 828 €		- €		- €	
Panneau de communication ZA de Pont Min		0 €				1 500 €	
Renouvellement PC	1 800 €	874 €				1 000 €	
Réservation en ligne télécentre et automatisation accès - BP H&I	19 776 €	17 478 €				- €	
Travaux télécentre (panneaux-velux-faux-plafond)						25 000 €	
Schéma signalétique pour les ZAE et mobilier	- €	0 €				10 000 €	
Participation abattoir Rostrenen	4 000 €	4 000 €					
Pass Commerce	150 721 €	31 624 €	29 182 €	32 841 €	20 982 €	104 841 €	56 982 €
ZA de Pont Min - requalification	636 000 €	10 646 €		18 328 €		810 000 €	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	128 100 €	67 094 €	86 344 €			155 500 €	103 200 €
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	212 285 €	31 585 €	566 €	8 102 €	- €	239 467 €	- €
Opération touristiques	**340 385 €**	**98 678 €**	**86 910 €**	8 102 €		**394 967 €**	**103 200 €**
Développement tourisme - subventions éventuelles supplémentaires	60 000 €	0 €				- €	- €
Pacte culturel dont poste chargé de mission	57 200 €	57 034 €	85 000 €			124 000 €	100 000 €
Redéfinition signature touristique, volet communication - communication terre de cheval						18 300 €	
Travaux sur les équipements touristiques (MCS, Ar Marc'h Du, OT)						13 200 €	
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 900 €	10 060 €	1 344 €			- €	3 200 €
Menuiseries office du tourisme	- €	0 €	0 €	650 €		650 €	- €
Mobilier et informatique	2 000 €	1 083 €				- €	- €
Matériel informatique et sonorisation BDLR	3 500 €	623 €				- €	- €
Travaux musée de la Gare	9 982 €	16 182 €		- €		- €	- €
Parcours archéologique et randonnées	- €	422 €	566 €			- €	
Office du tourisme - façade	- €	0 €		7 452 €		7 452 €	- €
Bains de la Reine - Etude scénographie, local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	169 218 €	0 €				180 000 €	- €
Musée de la Gare - aménagement aire de camping car	- €	0 €				13 200 €	
Musée de la Gare - aménagement places de parking	- €	0 €				28 320 €	
Matériel informatique et téléphone stagiaire circuits vélo	- €	0 €				1 300 €	
Moteur base nautique	3 500 €	3 490 €				- €	
Equipement pour tir à l'arc - matériel divers - enceinte portative - imprévus	- €	0 €				8 545 €	
Outillage et matériel	4 000 €	0 €				- €	- €
Pédalos et gilets de sauvetage + caravane en 2024	12 285 €	9 785 €				- €	- €
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €	0 €		- €		- €	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Gestion des déchets - fonctionnement	- €	5 053 €	0 €	- €		- €	- €
Gestion des déchets - investissement	2 093 441 €	733 167 €	23 109 €	766 538 €	- €	2 047 533 €	377 470 €
Opération déchets ménagers	**2 093 441 €**	**738 220 €**				**2 047 533 €**	
Réparation portails	- €	5 053 €				- €	
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022-2023-2024-2025	960 889 €	330 804 €		601 098,00 €		991 098 €	
Matériel informatique et mobilier	2 000 €	0 €				5 299 €	
Colonnes papiers-verre-huile	56 064 €	0 €				18 092 €	
Bungalow et local DDS eco-station Guiscriff	46 800 €	0 €				- €	
Logiciel métier géolocalisation et matériel	18 000 €	0 €				- €	
Remplacement alarme centre technique						3 720 €	
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	255 620 €	55 233 €		89 670,00 €	- €	553 632 €	350 000 €
Nettoyeur haute pression				1 535,00 €		3 035 €	
Caisson amovible pour BOM				52 574,00 €		52 574 €	
Colonnes carton	252 288 €	0 €				274 702 €	27 470 €
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioseaux	74 040 €	51 527 €		18 515,00 €	- €	49 235 €	- €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	383 640 €	295 603 €	23 109 €	3 146,40 €		26 906 €	- €
Remplacement bacs OM-bacs fête-bacs CS	44 100 €	0 €				69 240 €	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Services à la population - fonctionnement	- €	0 €	0 €			- €	- €
Services à la population - investissement	871 902 €	484 635 €	240 775 €	98 401 €	44 442 €	868 061 €	232 731 €
Acquisition MAS en 2024 - Etudes - Travaux	670 000 €	440 088 €	217 500 €	91 554,00 €		591 554 €	150 000 €
Logiciel Jeunesse	25 000 €	0 €				60 000 €	15 000 €
Mobilier - Hi-Fi - Informatique		0 €				10 870 €	2 717 €
Renouvellement électromangers et acquisitions matériels	33 100 €	9 140 €	2 099 €			18 630 €	4 657 €
Etanchéité à l'eau manoir							
Changement fenêtres manoir	- €	0 €				- €	
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			21 176 €	- €	44 442 €		44 442 €
Toiture longère	25 954 €	12 261 €				- €	
Conteneur pour stockage Kéraudrenic		11 431 €		4 842 €	- €	4 842 €	
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	6 400 €	4 637 €				- €	
Renouvellement équipements micro-crèches	19 772 €	2 980 €		- €		2 784 €	- €
Matériels pédagogiques micro-crèches et RPE		0 €				10 476 €	3 315 €
Travaux menuiseries 2 micro-crèches		0 €		2 005 €		2 005 €	
Logiciel micro-crèche	17 100 €	0 €				- €	
Acquisition mini-bus	45 000 €	0 €	0 €			50 400 €	12 600 €
EVS - logiciel	8 000 €	0 €				- €	- €
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	2 400 €	185 €		- €		- €	
Centre aquatique - relamping complet						46 800 €	
Centre aqiatique - alarme						1 900 €	
Centre aqiatique - batteries pour stockage énergie						48 000 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	3 912 €		- €		- €	
Centre aquatique - structure gonflable						8 000 €	
Centre aquatique - renouvellement matériel et éclairage subaquatique	11 700 €	0 €				11 800 €	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Solidarités - fonctionnement	- €	3 381 €	0 €			- €	- €
Solidarités - investissement	278 018 €	208 464 €	379 652 €	42 421 €	- €	75 571 €	- €
Tronçonneuses - débroussailleuses - compresseur - rampe remorque	3 000 €	2 797 €				5 000 €	- €
Achat outil menuiserie	17 000 €	16 678 €				- €	- €
Chargeur pour CNP	- €	0 €				15 000 €	- €
Mobilier CNP	- €	872 €				150 €	- €
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	163 125 €	119 631 €	379 652 €	36 541 €	- €	36 541 €	- €
Etagères et matériels divers Recup'R suite travaux et clôture	31 493 €	20 223 €		5 880 €		7 880 €	- €
Moteur hayon camion	- €	0 €				2 000 €	- €
Outillage Recup'R - sèche-linge						4 000 €	
Matériel informatique et licence logiciel	1 000 €	960 €				5 000 €	- €
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - investissement	62 400 €	47 303 €					
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - fonctionnement	- €	3 381 €				- €	- €
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	56 000 €	48 400 €	21 888 €			42 000 €	33 197 €
Gestion des ressources en eau - investissement	16 500 €	958 €		- €	- €	16 000 €	- €
Etude de transfert de l'AC	50 000 €	48 400 €	21 888 €			42 000 €	33 197 €
Appel à projet Breizh biodiv'	6 000 €	0 €				- €	- €
Matériel et logiciel		958 €				1 000 €	
Appel à projet Breizh biodiv'	16 500 €	0 €		- €		15 000 €	- €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Administration générale - fonctionnement	85 300 €	40 559 €	13 639 €			100 220 €	- €
Administration générale -investissement	1 027 633 €	643 669 €	0 €	60 680 €	6 246 €	1 180 317 €	6 246 €
Opération FTTH	**594 633 €**	**582 740 €**		- €	- €	**582 740 €**	- €
Déploiement fibre optique - 3ème tranche	594 633 €	582 740 €		- €		582 740 €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	**342 300 €**	**39 873 €**	0 €	33 000 €	6 246 €	**458 000 €**	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	35 300 €	0 €				0 €	0 €
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	18 738 €	0 €	- €	6 246 €	- €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénégen (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €		33 000 €	- €
Fonds de concours maison de santé Guiscriff (CC 27/06/24)	- €	0 €		- €		170 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	21 135 €				22 000 €	
Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €		233 000 €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	**176 000 €**	**61 615 €**		27 680 €	- €	**239 797 €**	- €
Etudes RH	12 000 €	13 680 €				15 000 €	- €
Contrat conseil SVP	22 000 €	21 501 €	13 639 €			22 000 €	0 €
Mission d'AMO pour le renouvellement des assurances						2 520 €	
Communication - développement banque d'images	6 000 €	2 250 €				51 100 €	
Audit et sécurité informatique	10 000 €	3 128 €				9 600 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	8 274 €				10 000 €	- €
Vidéo institutionnel						4 800 €	
Déploiement intranet						5 900 €	
Serveur	36 000 €					48 000 €	
Véhicule et bornes de recharge	20 000 €	2 561 €		18 877 €		18 877 €	
Logiciel et licences	25 000 €	9 450 €		1 200 €		25 000 €	- €
Matériel de bureau et informatique (remplacement PC windows 10 par windows 11 - 1ère tranche)	10 000 €	771 €		7 603 €		27 000 €	- €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR		
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Aménagement du territoire, mobilités et habitat -fonctionnement	343 330 €	102 645 €	93 655 €			375 869 €	247 815 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	125 143 €	58 662 €		50 000 €	- €	132 556 €	- €
PIG 2024 et pacte territorial en 2025	130 000 €	102 645 €	78 385 €			139 445 €	83 221 €
Plan local habitat	72 000 €	0 €	5 270 €			71 778 €	47 565 €
Etude plan de mobilité simplifié	15 000 €		10 000 €			38 316 €	15 965 €
Etude schéma réseau de chaleur et filière bois	126 330 €					126 330 €	101 064 €
PLUI	54 823 €	48 338 €		- €		- €	- €
Logiciel urbanisme et matériel bureau	16 320 €	10 324 €				13 256 €	- €
Participation SAS Roi Morvan Energies	50 000 €	0 €		50 000 €		50 000 €	
Aides directes rénovation habitat pour 6 mois						60 000 €	
Application co-voiturage						5 000 €	
Aménagement autostop	4 000 €	0 €				4 300 €	- €
France Service -fonctionnement	- €	0 €		- €		- €	- €
France Service - investissement	22 796 €	18 482 €		- €	- €	- €	- €
Aménagement bureau Gourin	17 996 €	16 996 €		- €		- €	- €
Mobilier et informatique pour les bureaux	4 800 €	1 486 €		- €		- €	- €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

II. Programme d'investissements - perspectives

Concernant le PPI (Programme Pluriannuel d'investissement) la prospective budgétaire prend en compte des enveloppes pour :

- Le financement du déploiement de la 3ème tranche pour la fibre optique ;
- L'investissement dans la création d'espaces de vie sociale, l'un à Guémené-Sur-Scorff avec la réhabilitation de la MAS, le second à Le Faouët suite à l'étude de préfiguration d'un espace de vie sociale tripolaire ;
- Les interventions sur le patrimoine communautaire notamment les Bains de la Reine et le musée de la Gare ;
- Des interventions pour les locaux du service enfance jeunesse à Le Faouët ;
- Le renouvellement récurrent du matériel et des équipements pour le fonctionnement des services ;
- La requalification des zones d'activité avec Lann Cozlen et Pont Min notamment ;
- Le soutien financier aux porteurs de projet dans le cadre du Pass commerce ;
- Les aides directes aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat ;
- L'acquisition de supports nautiques pour la base de Priziac ;
- La réhabilitation des déchetteries communautaires ;
- L'acquisition de bacs et d'une benne à déchets ménagers par exercice ;
- Le renouvellement de la flotte des véhicules dans les services ;
- Les fonds de concours ;
- Le déménagement de l'office du tourisme après location du bâtiment au GCSMS Dorn ha Dorn.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des éléments inscrits de la programmation pluriannuelle d'investissements :

PPI 2025					
INVESTISSEMENTS					
	2024	2025	2026	2027	2028
OM - récurrents avec bacs et benne	626 407 €	789 818 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €
OM - logiciel métier + matériel	0 €	8 334 €	0 €	5 000 €	0 €
OM - Colonnes et composteurs	51 527 €	342 029 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
OM - réfection des déchetteries	55 233 €	553 632 €	1 588 555 €	50 304 €	1 052 117 €
TOTAL DEPENSES	**733 167 €**	**1 693 813 €**	**1 973 555 €**	**440 304 €**	**1 437 117 €**
SUBVENTIONS	**23 109 €**	**350 000 €**	**650 000 €**	**0 €**	**275 605 €**
Tourisme - parcours archéo	422 €				
Tourisme - panneaux interprétation					
Tourisme - Bains de la Reine	623 €	180 000 €			
Tourisme - Gare et MCS	16 182 €	41 520 €			
Tourisme - Ponton					
Tourisme - Développement BN					
Tourisme - Office du tourisme	0 €	8 057 €		592 731 €	
Tourisme - Tourisme récurrents	1 083 €	1 300 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tourisme - Base nautique renouvellement flotte	9 785 €			10 000 €	
Tourisme - Base nautique	3 490 €	8 545 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
TOTAL DEPENSES	**31 585 €**	**239 422 €**	**4 500 €**	**607 231 €**	**4 500 €**
SUBVENTIONS	**566 €**			**345 760 €**	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

PPI 2025

INVESTISSEMENTS

	2024	2025	2026	2027	2028
SEJ - Microcrèches récurrents	2 980 €	15 265 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
SEJ - RAM récurrents	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SEJ - Logiciels et informatique	0 €	70 870 €			
SEJ - ALSH/MJ récurrents	13 777 €	18 630 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
SEJ - Manoir, bergerie et longère	23 693 €				
SEJ - Centre aquatique - logiciel et matériel	3 912 €				
SEJ - Centre aquatique - réhabilitation	0 €				
SEJ - Centre aquatique récurrents	185 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SEJ - Véhicules	0 €	50 400 €		45 000 €	
SEJ - Kéraudrenic	0 €	4 842 €			
SEJ - Le Faouët		0 €	200 000 €		
SEJ - EVS Guémené	440 088 €	591 554 €	2 412 000 €	885 358 €	
SEJ - EVS Le Faouët		0 €	0 €	40 000 €	800 000 €
TOTAL DEPENSES	**484 635 €**	**751 561 €**	**2 640 000 €**	**998 358 €**	**828 000 €**
SUBVENTIONS	**240 775 €**	**232 731 €**	**895 000 €**	**1 021 000 €**	**490 000 €**
Fonds de concours	**21 134 €**	**506 000 €**	**22 000 €**	**22 000 €**	**22 000 €**
Participation SAS Roi Morvan Energies - dépenses	**0 €**	**50 000 €**			
THD - dépenses	**582 740 €**	**582 740 €**	**582 740 €**	**582 740 €**	
Social - Recup'R et CNP - Pôle insertion	139 854 €	44 421 €			
Social - Recup'R et CNP - Outillage	19 475 €	20 000 €			
Social - Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS	47 303 €				
Social - Recup'R et CNP - Logiciel et matériel		10 150 €			
Social - Récurrents	1 832 €	0 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
TOTAL DEPENSES	**208 464 €**	**74 571 €**	**5 500 €**	**5 500 €**	**5 500 €**
SUBVENTIONS	**379 652 €**				

PPI 2025

INVESTISSEMENTS

	2024	2025	2026	2027	2028
Economie - Requalification de Pont Min	10 647 €	810 000 €	0 €	0 €	0 €
Economie - Récurrents	874 €	1 000 €		1 000 €	
Economie - Terrains et réfection de Lann Cozlen et Rulan	0 €	79 905 €			
Economie - Valorisation des ZA	0 €	11 500 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Economie - Panneaux	13 828 €				
Economie - Pass Commerce - au compte 204	31 623 €	104 841 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Economie - Participation abattoir	4 000 €				
Economie - Travaux télécentre		25 000 €			
Economie - Réservation et paiement en ligne H&I	17 478 €				
TOTAL DEPENSES	**78 450 €**	**1 032 246 €**	**160 000 €**	**161 000 €**	**160 000 €**
SUBVENTIONS	**29 182 €**	**56 982 €**	**60 000 €**	**60 000 €**	**60 000 €**
France service	16 996 €	0 €	0 €	0 €	0 €
France service - matériel	1 486 €		1 000 €		1 000 €
PLUI	48 338 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Habitat et mobilité		69 300 €	102 000 €	102 000 €	102 000 €
Ressource en eau - Bidodiv'	959 €	16 000 €			
Urbanisme - logiciel et informatique	10 324 €	13 256 €			
Serveur informatique	0 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €
Réseau des médiathèques	18 738 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Administration - Mobiliers et informatique récurrents	771 €	27 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Renouvellement véhicules	2 562 €	18 877 €	20 000 €	0 €	20 000 €
Tous services - téléphonie et informatique	8 274 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Tous services - licences	9 450 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL DEPENSES	**117 898 €**	**227 433 €**	**183 000 €**	**162 000 €**	**173 000 €**
SUBVENTIONS	**0 €**	**6 246 €**			
Total dépense	**2 258 073 €**	**5 157 786 €**	**5 571 295 €**	**2 979 133 €**	**2 630 117 €**
Total DI éligible FCTVA	1 165 224 €	3 714 500 €	4 744 555 €	2 151 393 €	2 386 117 €
FCTVA	208 202 €	609 327 €	778 297 €	352 915 €	391 419 €
Total subventions	673 284 €	645 959 €	1 605 000 €	1 426 760 €	825 605 €

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

S'agissant plus particulièrement du déploiement de la fibre optique sur le territoire, le coût prévisionnel total de l'opération s'élevait à 8 537 325 € (19 185 prises multiplié par 445 €), à financer sur la période 2015-2030 :

- La première tranche sur Gourin réalisé en 2015 s'est élevée à 481 045 € ;
- La deuxième tranche prévue sur 2019-2023 correspond à une dépense de 3 727 765 € (8 377 prises multiplié par 445 €) ;
- La troisième et dernière tranche correspondant à 9 727 prises porte finalement sur 12 047 prises pour un coût de 308 € par prise. Initialement prévue sur 2026-2030, elle sera finalement à financer sur 2024-2027 pour un montant de 2 378 529 €.

Le coût total de l'opération, hors montée en débit et renforcement, s'élèverait donc à 6 587 339 €. **Il resterait par conséquent à financer 2 378 529 € sur 2024-2027 pour la tranche n°3.**

RECAPITULATIF DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

nombre de prises total : 21 505
cout prévisionnel : 6 587 339 €

FTTH	délibération	nbre de prises	coût unitaire prév	coût total prévu	
1ère tranche 2015	févr-14	1081	445	481 045	
2ème tranche 2019-2023	déc-17	8377	445	3 727 765	versement lissé sur 5 ans à raison de 745 553 l par an
3ème tranche 2023-2026	non délibéré	9727	non déterminé		

Montées en débit et renforcement NRAZo					
MED 2015	déc-15			0	prise en charge par la Région via enveloppes numériques du Pays (48 958 l)
MED 2019	mars-19	330		139 494	correspond à 17% à la charge de l'EPCI : une partie pourra être déduite de la participation au titre de la phase 3 correspondant aux investissements réutilisables pour la fibre, payé en 2 fois : 69 747 l en 2020 et 2021
renfor NRAZO	oct-18	642		213 513	correspond à 50% à la charge de l'EPCI

Suivi des paiements	*aucun versement en 2015, 2016 et 2017*	
2014	271 458 €	
2018	248 924 €	
2019	745 553 €	
2020	745 553 €	815 300 €
	69 747 €	
2021	745 553 €	939 529 €
	193 976 €	
2022	745 553 €	802 691 €
	57 138 €	

Prévisionnel dépenses		
2022	815 300 €	815 300 €
2023	745 553 €	745 553 €
2024	594 632,25 €	
2025	594 632,25 €	
2026	594 632,25 €	
2027	594 632,25 €	

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Les recettes et le financement des investissements

a) FCTVA et subventions

Pour les opérations éligibles[1] entre 2025 et 2028, le tableau présentant l'ensemble des investissements programmés récapitule les produits attendus liés aux dépenses d'investissement au titre du FCTVA.

De la même manière, ce document reprend des hypothèses de subventions avec les projets d'EVS financés à hauteur de 70% pour Guémené sur Scorff et Le Faouët.
La réhabilitation de la déchetterie de Le Faouët serait subventionnée dans le cadre du contrat de territoire et au titre de la DETR. Les réhabilitations des déchetteries de Guémené sur Scorff et Gourin seraient financées à hauteur de 30% des dépenses hors-taxes.
Concernant les aides Pass Commerces, elles sont financées à hauteur de 50% par la Région Bretagne.
La requalification de Pont Min est inscrite sans aucun financement face aux incertitudes budgétaires.

b) Emprunts

Les remboursements d'emprunts actuels de Roi Morvan Communauté sont ainsi programmés :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2016	375 398,55 €	126 952,89 €	248 445,66 €
2017	377 620,18 €	118 050,47 €	259 569,71 €
2018	375 637,60 €	108 564,89 €	267 072,71 €
2019	373 409,31 €	98 462,93 €	274 946,38 €
2020	432 304,81 €	105 178,18 €	327 126,63 €
2021	541 498,50 €	119 681,01 €	421 817,49 €
2022	548 028,64 €	108 444,49 €	439 584,15 €
2023	546 358,80 €	96 863,84 €	449 494,96 €
2024	544 688,94 €	84 926,61 €	459 762,33 €
2025	543 019,08 €	72 620,00 €	470 399,08 €
2026	541 349,24 €	59 930,77 €	481 418,47 €
2027	539 679,37 €	46 845,06 €	492 834,31 €
2028	451 736,39 €	33 348,75 €	418 387,64 €
2029	191 247,16 €	27 151,88 €	164 095,28 €

[1] Pas de TVA sur le déploiement du très haut débit et les fonds de concours aux communes

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

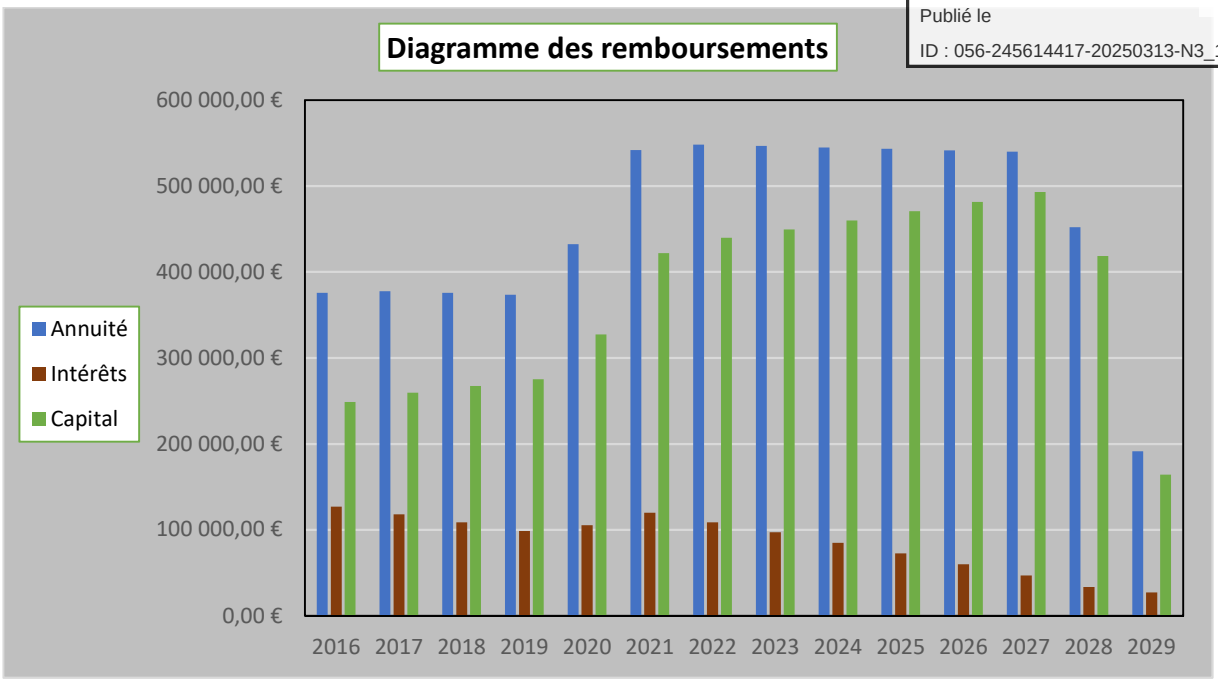

Le plan d'extinction de la dette figuré dans le graphique ci-dessous montre que Roi Morvan Communauté disposera à nouveau de forte capacité d'emprunts à compter de 2029.

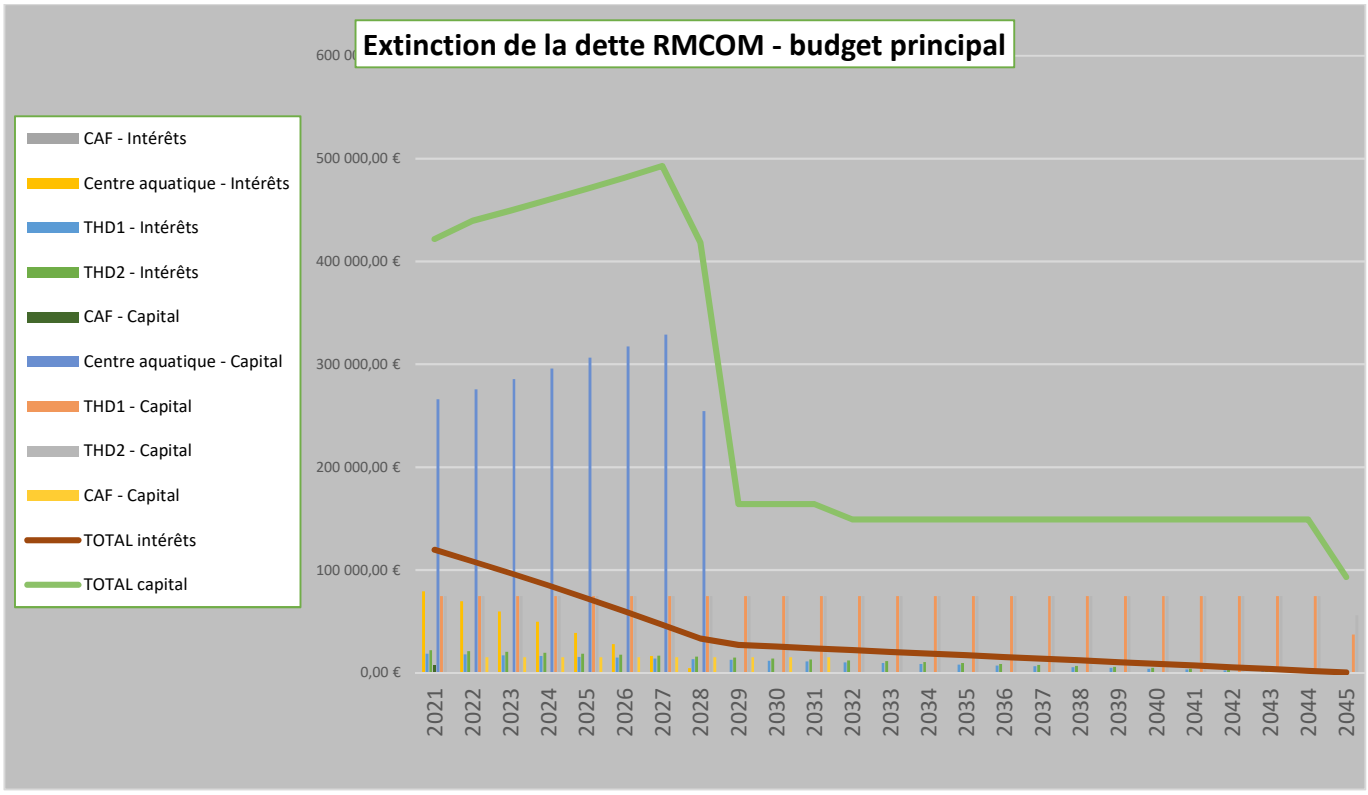

c) Autofinancement

Le fonds de roulement, qui s'élève au 31/12/2024 à 5 209 501 €, pourra en partie être utilisé pour le financement du plan pluriannuel d'investissement. Un arbitrage devra être effectué entre prélèvement sur les réserves de fonctionnement, un endettement supplémentaire et une capacité à dégager annuellement de l'épargne de gestion (section de fonctionnement).

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Partie 5 : Les principales évolutions des budgets annexes

Budget zones d'activités : Une enveloppe de 810 000 € TTC est programmée pour la requalification de la ZA de Pont Min qui n'entre pas dans le cadre budgétaire de la gestion des ZA.
Les autres crédits inscrits à la PPI correspondent à des travaux de réfection importants à réaliser sur les zones d'activités de Lann Cozlen et du Rulan en 2025 avec une enveloppe de 65 000 €. Concernant ce budget zone d'activités, des acquisitions de terrains sont également prévues pour un montant de 14 905 € afin de disposer de fonciers supplémentaires.

Budget hôtels et immobiliers d'entreprises : Le budget fait apparaître un léger déficit en fonctionnement à hauteur de 799.69 €. Le budget principal devra abonder en 2025 ce budget afin de garantir son équilibre en section de fonctionnement du fait des dépenses liées aux fluides, aux maintenances, à la taxe foncière, au ménage et aux opérations d'ordre.

La section d'investissement demeure excédentaire suite à la vente de l'atelier relais en 2021, cet excédent s'élève à 92 386.75 €.

Les dépenses 2025 devraient porter sur le changement du faux-plafond et des fenêtres de toit pour le télécentre. En outre, le remboursement du capital de l'emprunt relais de la biscuiterie de Lignol s'est achevé en 2024.

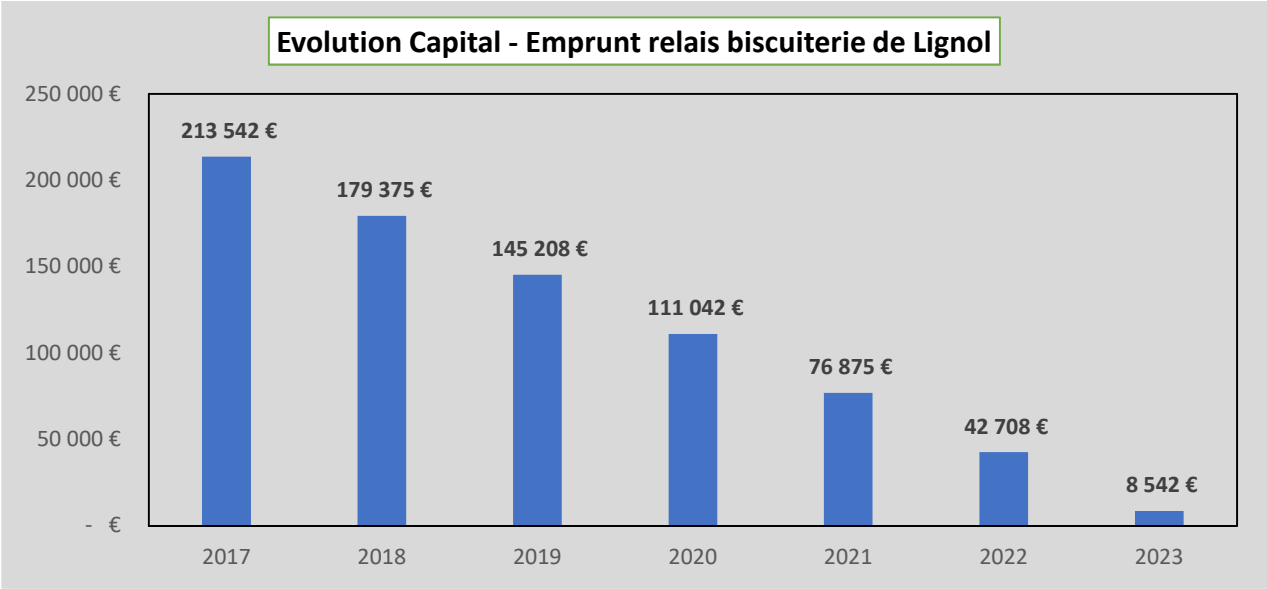

Budget SPANC : le budget est déficitaire en fonctionnement en 2024 à hauteur de 41 562.62 €. Aucune subvention ne peut être versée par le budget principal car le SPANC est un service public industriel et commercial, autonome financièrement et dont les charges doivent être financées par les recettes constituées par les redevances versées par les particuliers.
Le service du SPANC a été renforcé en fin d'exercice 2021 afin d'augmenter ses capacités à réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectifs. Néanmoins, avec un agent en congé maternité, les objectifs n'ont pu être atteint au cours de l'année 2024. Ce budget enregistre donc un déficit supplémentaire. Une augmentation de la tarification des contrôles ainsi que l'atteinte des objectifs en 2025 devraient permettre de résorber ce déficit progressivement.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

Annexe 1 : Les politiques publiques menées par RMCom

L'ensemble des éléments chiffrés contenus dans les diagrammes permettant d'analyser les politiques publiques de Roi Morvan Communauté intègrent les opérations d'ordre entre section :

- Les amortissements des dépenses d'investissement réalisés sur les exercices antérieurs ;
- Les amortissements des subventions reçues liées à ces dépenses.

a) Transport

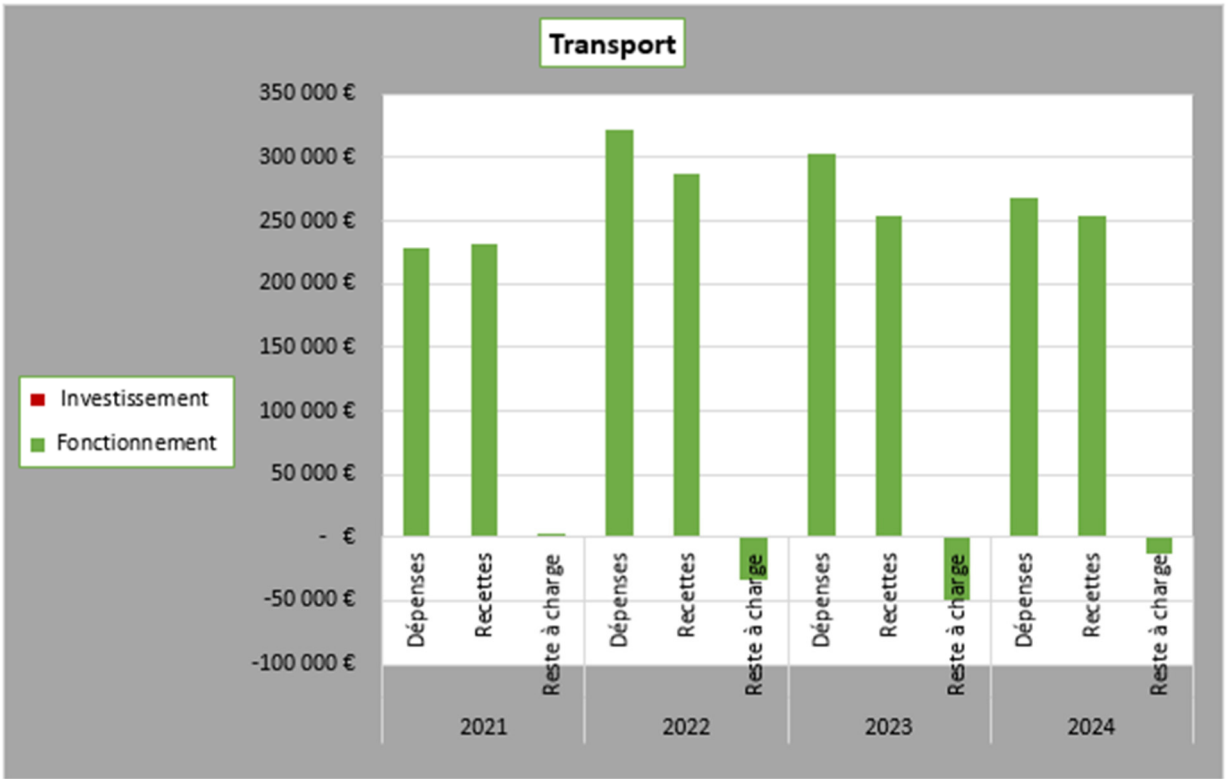

Ce secteur d'activité regroupe les transports scolaires pour les primaires, les transports vers le centre aquatique, les transports à la demande et Ti' bus. En 2024, ce service est déficitaire à hauteur de 13 456 €. A noter que ces charges ont été évaluées pour certaines d'entre elles dans l'attente de la réception de factures définitives de transporteurs et que suivant les clauses du marché de transport ALSH, les reports ont été diminués des pénalités applicables.

Reste à charge moyen : 23 478 € en fonctionnement seul.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

b) L'enfance et la jeunesse

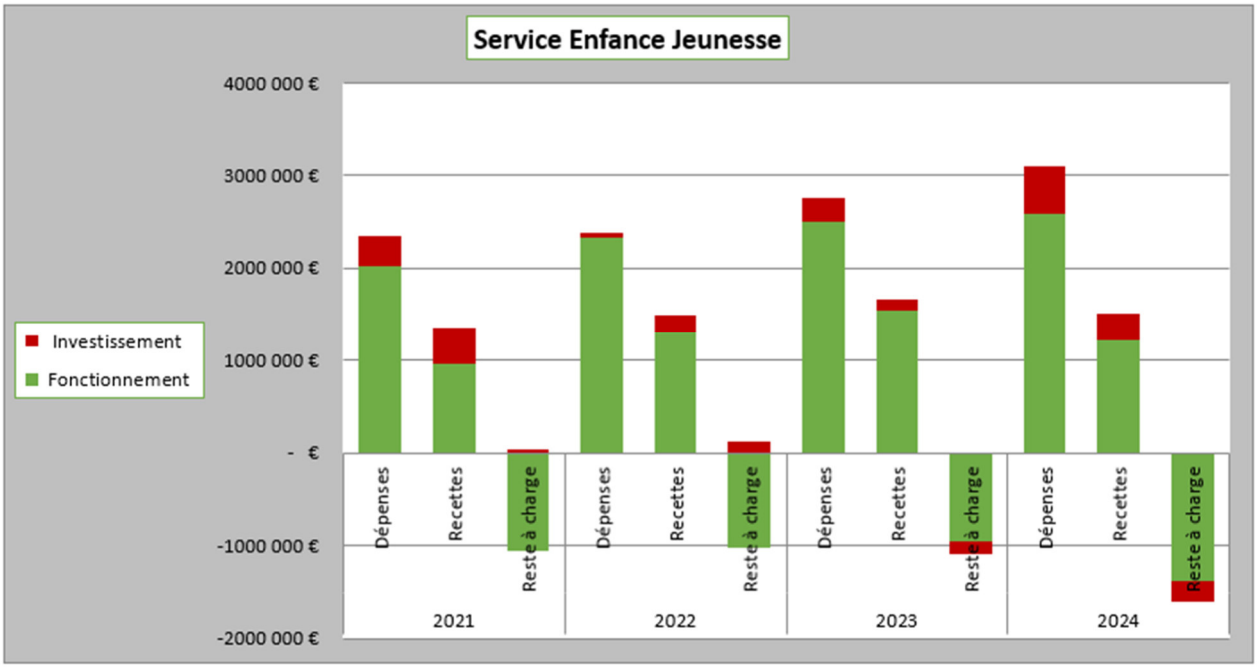

Le service enfance-jeunesse regroupe les ALSH, les maisons de jeunes, les micro-crèches, l'EVS et le RPE. La fonction comprend aussi les fonds de concours attribués aux multi-accueils (environ 100 000 € par an). En 2024, le reste à charge est de 1 603 522 € contre 1 092 994 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 1 379 565 € en 2024 contre 955 965 € en 2023. Les recettes issues du service ont connu une baisse en 2024 ce qui a largement contribué à l'augmentation du reste à charge.
Par ailleurs, pour la partie investissement, l'acquisition de la MAS en 2024 pour 435 000 €contribue à la hausse du reste à charge.

Reste à charge moyen : total de 1 149 477 € et pour le fonctionnement seul 1 101 184 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

c) La culture

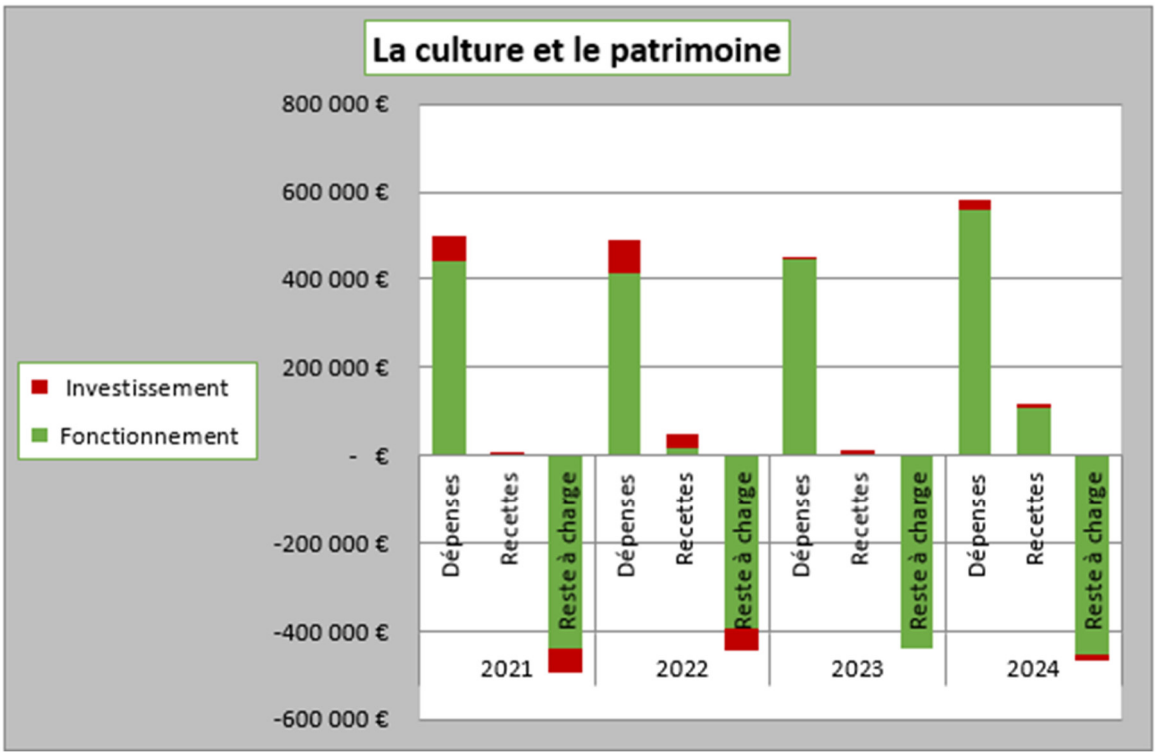

L'action culturelle regroupe le service patrimoine, les aides à l'école de musique et aux associations culturelles ainsi que les dépenses liées au pacte de développement culturel et au réseau des médiathèques. En 2024, le reste à charge est de 465 100 € contre 437 584 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 454 885 € en 2024 contre 440 667 € en 2023. La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique par des subventions allouées plus importantes, des dépenses liées au réseau des médiathèques et la mise en œuvre progressive du pacte de développement culturel
Le déficit en investissement correspond essentiellement au déploiement du logiciel de gestion du réseau des médiathèques.

Reste à charge moyen de 459 613 € ou pour le fonctionnement seul 432 261 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

d) Le centre aquatique

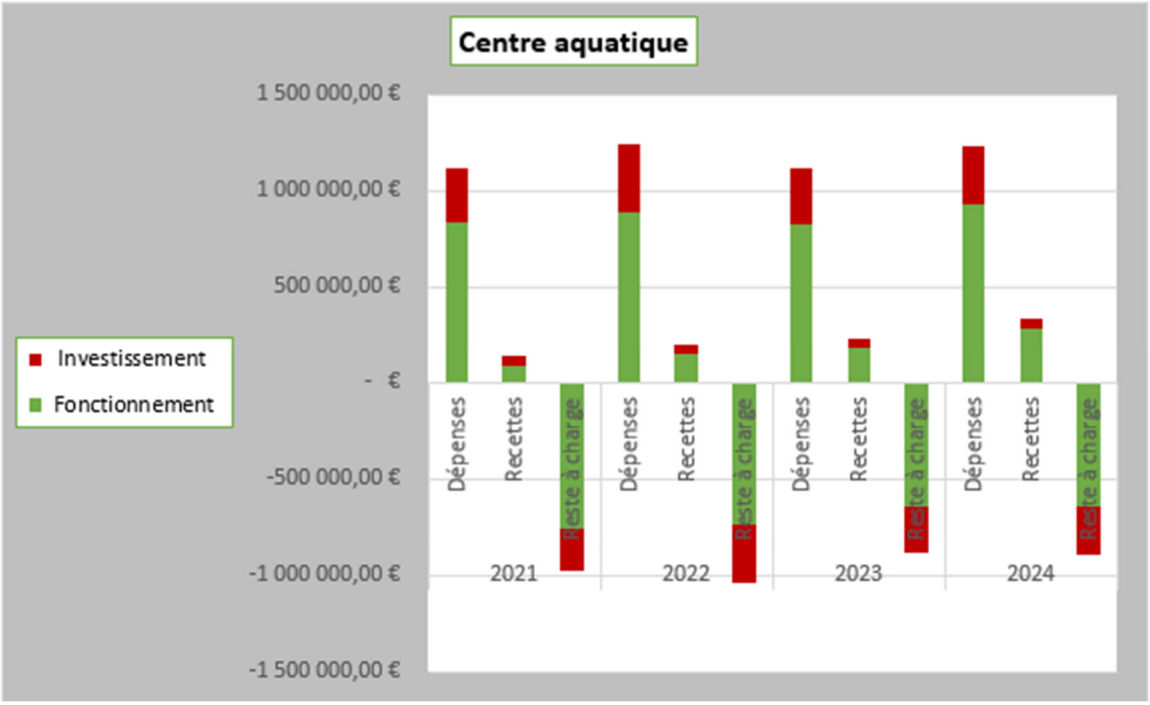

En 2024, le reste à charge est de 892 420 € contre 877 734 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 644 618 € en 2024 contre 639 358 € en 2023. Cette hausse du reste à charge s'explique par la multiplication par 2 des tarifs de l'électricité. Cette hausse est toutefois compensée par une augmentation des recettes et une baisse des dépenses au chapitre 012.
Concernant l'investissement, les dépenses correspondent essentiellement au remboursement de l'emprunt. L'acquisition du logiciel représente une dépense de 3 912 €.

Reste à charge moyen de 945 057 € ou pour le fonctionnement seul 692 881 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

e) La base nautique

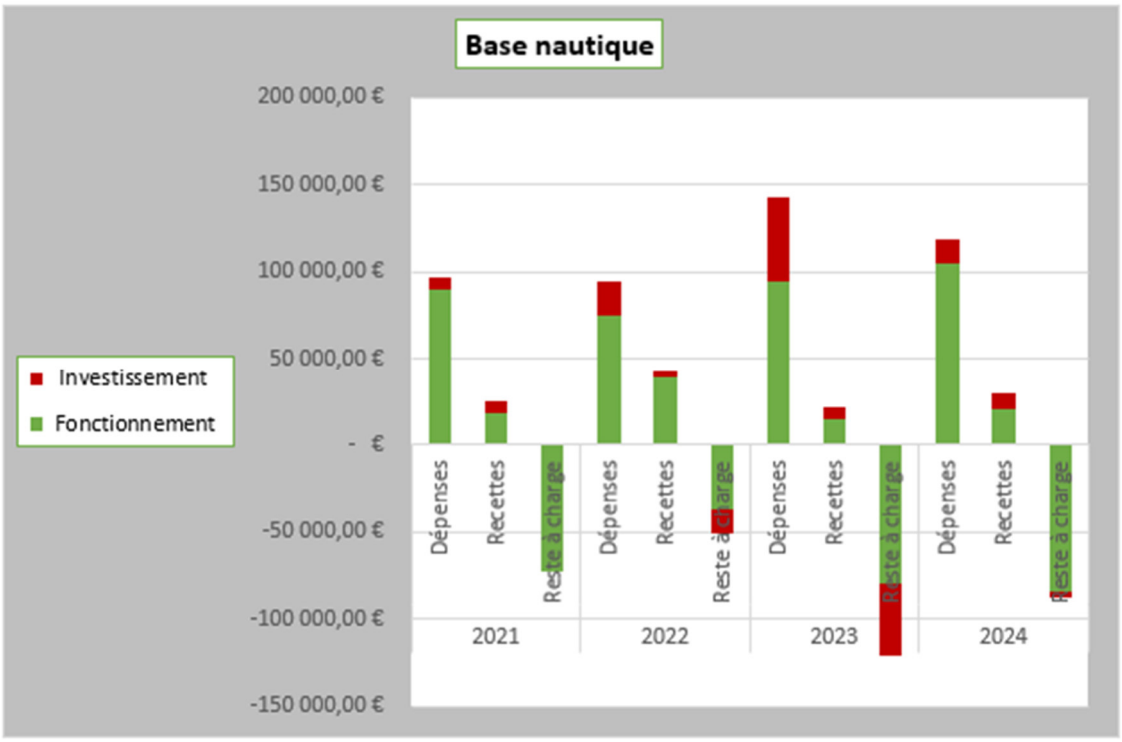

En 2024, le reste à charge pour la base nautique du lac du Bel Air est de 87 833 € contre 120 899 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 83 757 € en 2024 contre 78 866 € en 2023. Des travaux effectués par le Chantier nature et Patrimoine avec l'achat de matériaux et la réparation du ponton ont pesé sur les charges de fonctionnement.

Reste à charge moyen de 82 923 € ou pour le fonctionnement seul de 67 859 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

f) L'action sociale

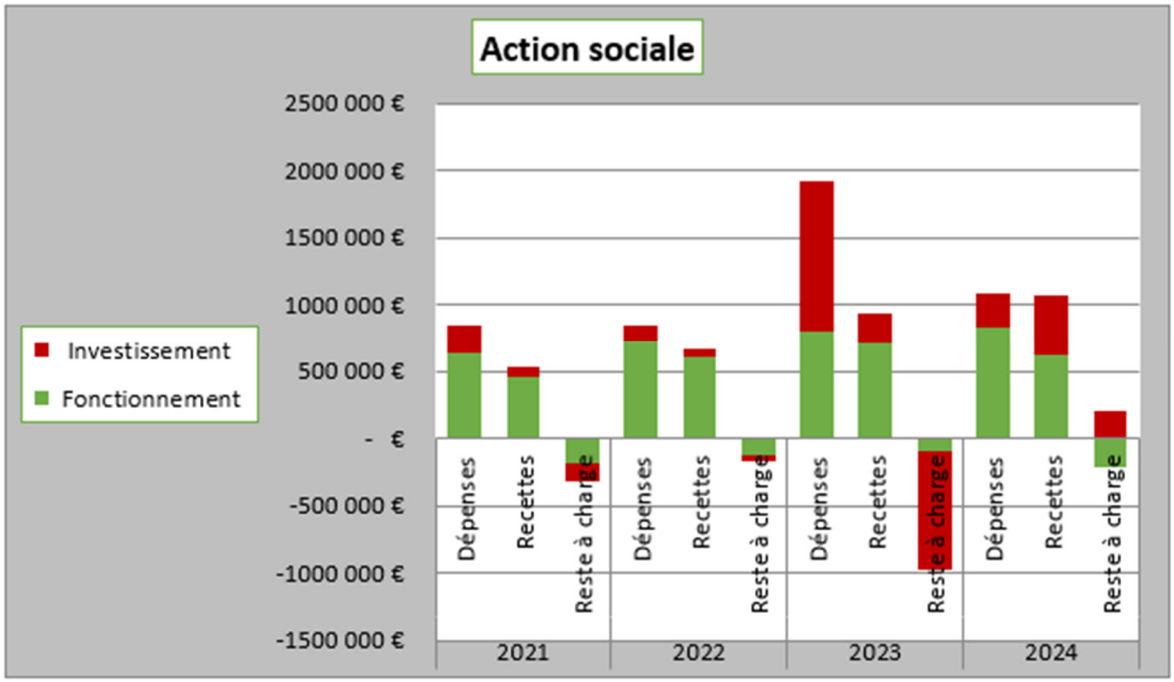

Ce secteur d'activité regroupe la ressourcerie, les chantiers nature et patrimoine, la MSAP, l'atelier du soleil et les fonds de concours aux maisons de santé (en investissement). Le reste à charge pour les actions sociales s'élève en 2024 à 4 595 € contre 970 474 € en 2023. Cette variation s'explique par le mandatement des travaux de la création du pôle d'insertion sociale en 2023 et la perception des subventions afférentes à ce projet en 2024. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 215 462 € en 2024 contre 98 696 € en 2023. Cette hausse est principalement due à une opération d'ordre réalisée en 2023 pour des amortissements de subvention.
Pour la partie investissement, la perception des subventions pour la création du pôle d'insertion sociale permet d'avoir un résultat positif en 2024 malgré les travaux réalisés à l'atelier du soleil pour l'accueil du GCSMS dans les locaux.

Reste à charge moyen de 363 969 € ou pour le fonctionnement seul de 152 769 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

g) L'habitat

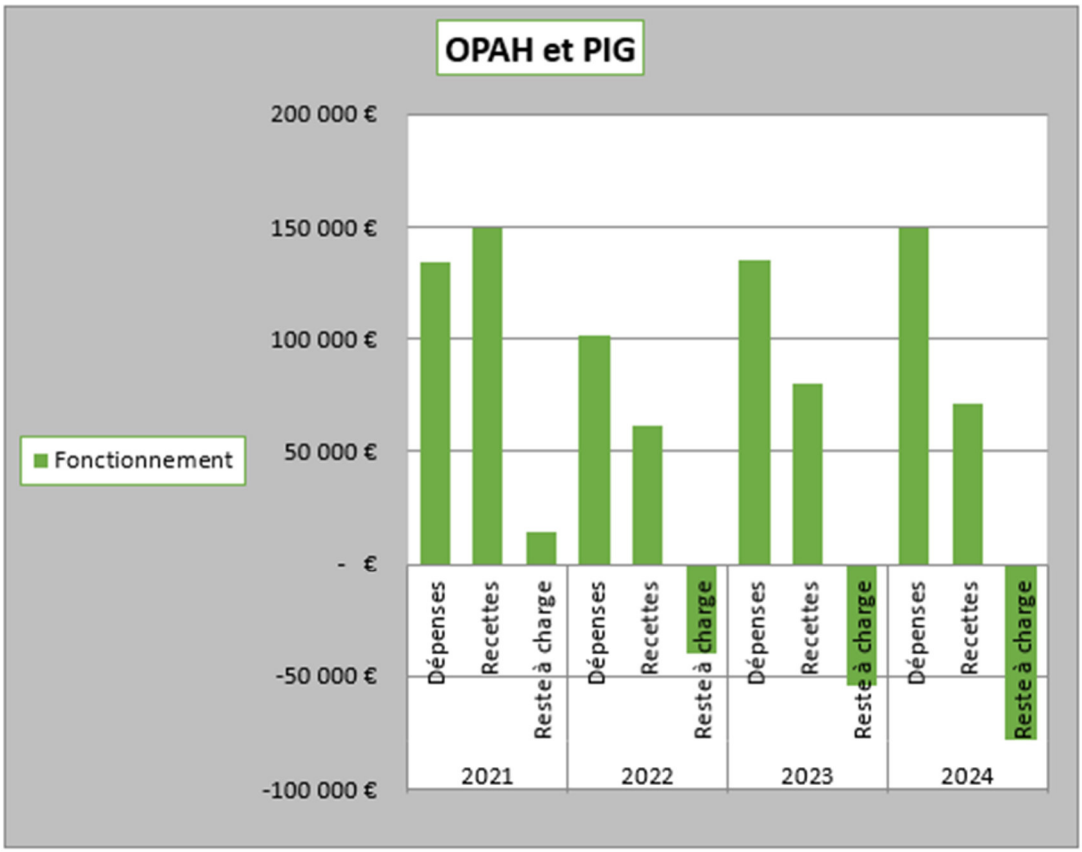

Cette fonction regroupe les études et les actions menées dans la politique de l'habitat notamment avec le Programme d'Intérêt Général. Le reste à charge est de 78 358 € en 2024 contre 54 583 € en 2023. Cette différence tient principalement à la hausse des dossiers traités dans le cadre de la mise en œuvre du PIG en 2024 et à l'augmentation du coût des prestations puisque la subvention de l'ANAH est versée en 2024 pour les prestations réalisées en 2023. L'augmentation tient également à la fin de l'étude sur l'OPAH.

Reste à charge moyen : 39 539 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

h) La planification et l'urbanisme

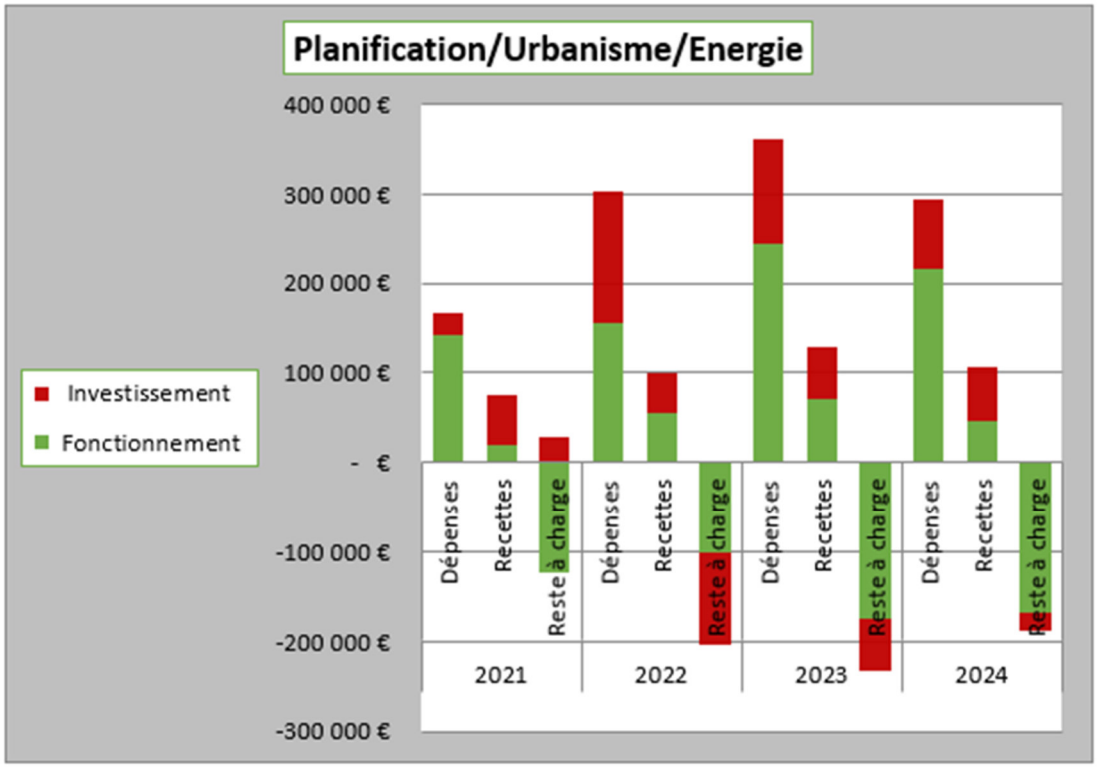

Ce secteur d'activité regroupe les études et les actions menées dans le cadre du SCoT et du PLUi, ainsi que les charges relatives au service instruction des autorisations d'urbanisme mis à disposition des communes et la politique énergétique. Le reste à charge de ce secteur passe de 232 833 € en 2023 à 187 408 € en 2024. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 168 574 € en 2024 contre 174 540 € en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la perception du solde de l'aide pour le chargé de mission planification énergétique. Concernant l'investissement, le reste à charge de 18 835 € provient des dépenses mandatées pour le PLUi.

Reste à charge moyen de 178 829 € ou pour le fonctionnement seul de 141 411 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

i) Développement économique et agriculture

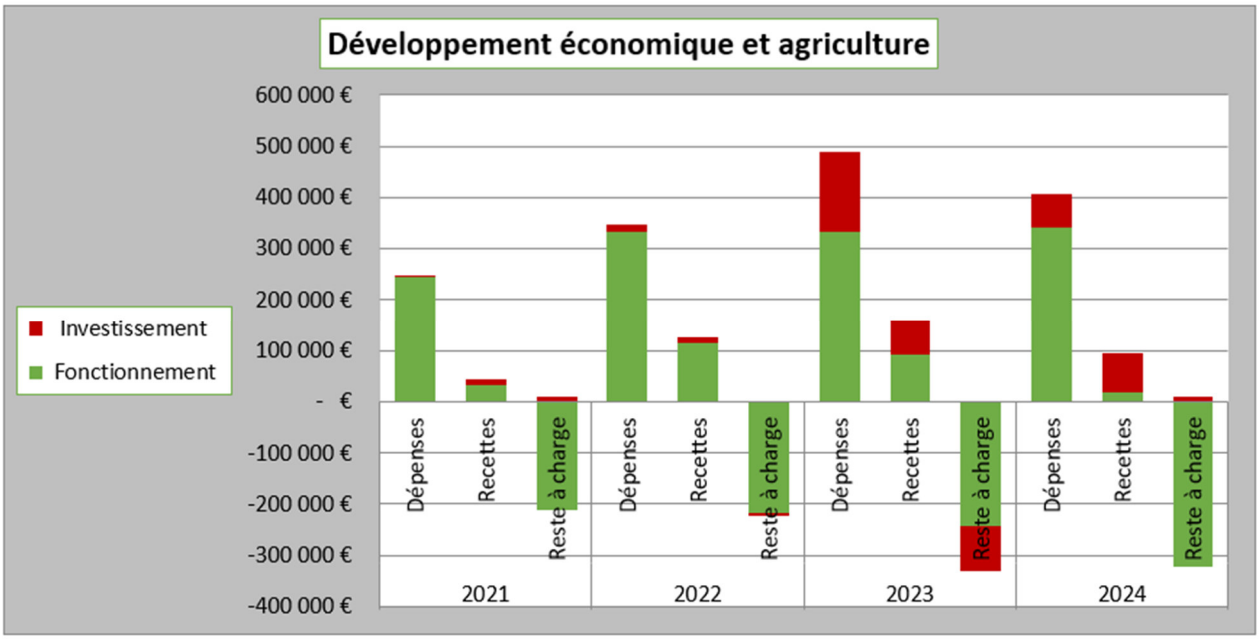

Les actions de développement économique sont principalement retracées dans les budgets annexes qui ont peu de ressources propres. Le reste à charge de ce secteur passe de 329 356 € en 2023 à 311 452 € en 2024. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 322 354 € en 2024 contre 241 524 € en 2023. L'augmentation constatée en fonctionnement s'explique par l'amortissement des aides versées au titre du Pass Commerce en 2023 et par l'imputation en investissement des aides régionales en 2024 qui auparavant étaient imputées en fonctionnement.
En investissement, le résultat positif s'explique par l'imputation en investissement des aides régionales et par la baisse des dossiers Pass Commerce au cours de l'exercice.

Reste à charge moyen de 266 485 € ou pour le fonctionnement seul de 247 801 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

j) Les aides au tourisme :

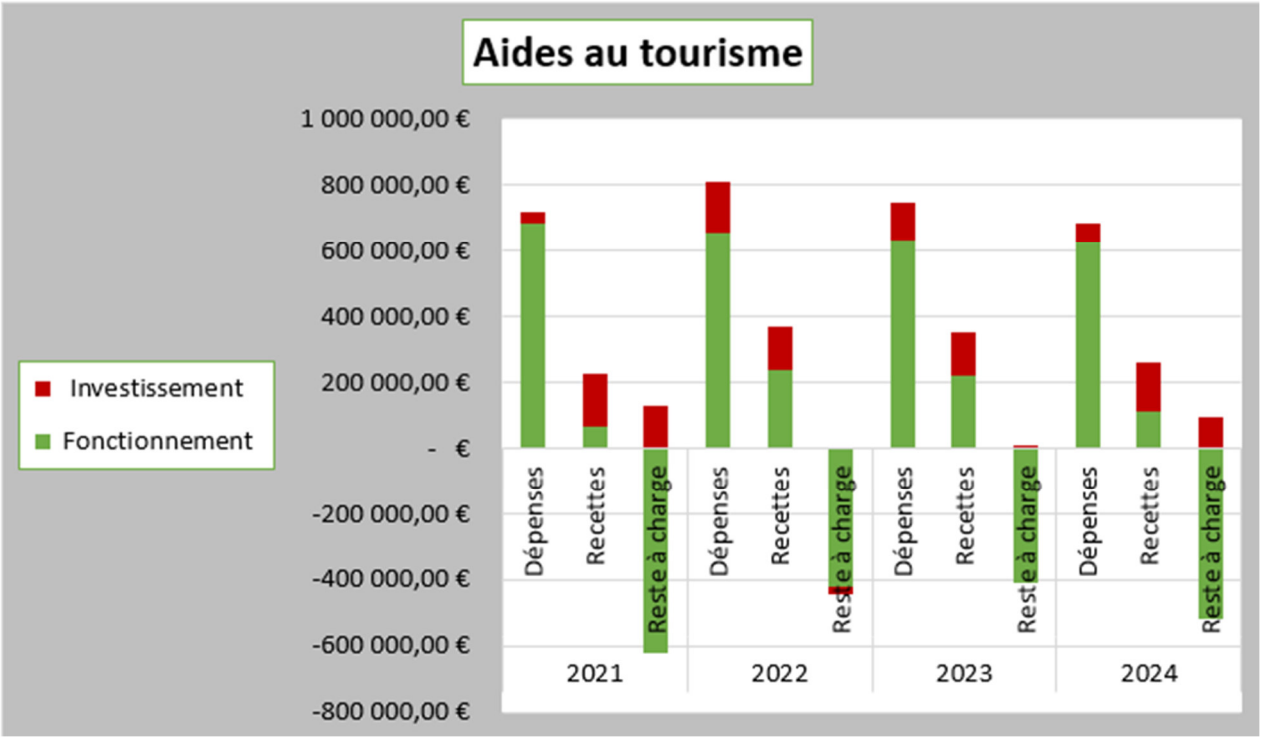

Pour l'exercice 2024, la contribution aux actions concernant le tourisme fait ressortir un reste à charge d'un montant de 422 257 € contre 399 064 € en 2023. Cette hausse s'explique principalement par une aide régionale perçue au cours de l'exercice 2023 liée à au programme de mise en valeur du patrimoine archéologique, aide non récurrente. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 515 962 € en 2024 contre 409 926 € en 2023. Cette hausse tient au versement en 2023 d'une aide régionale et par les variations des dotations aux amortissements.

Reste à charge moyen de 438 462 € ou pour le fonctionnement seul de 490 537 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

k) Eau et environnement

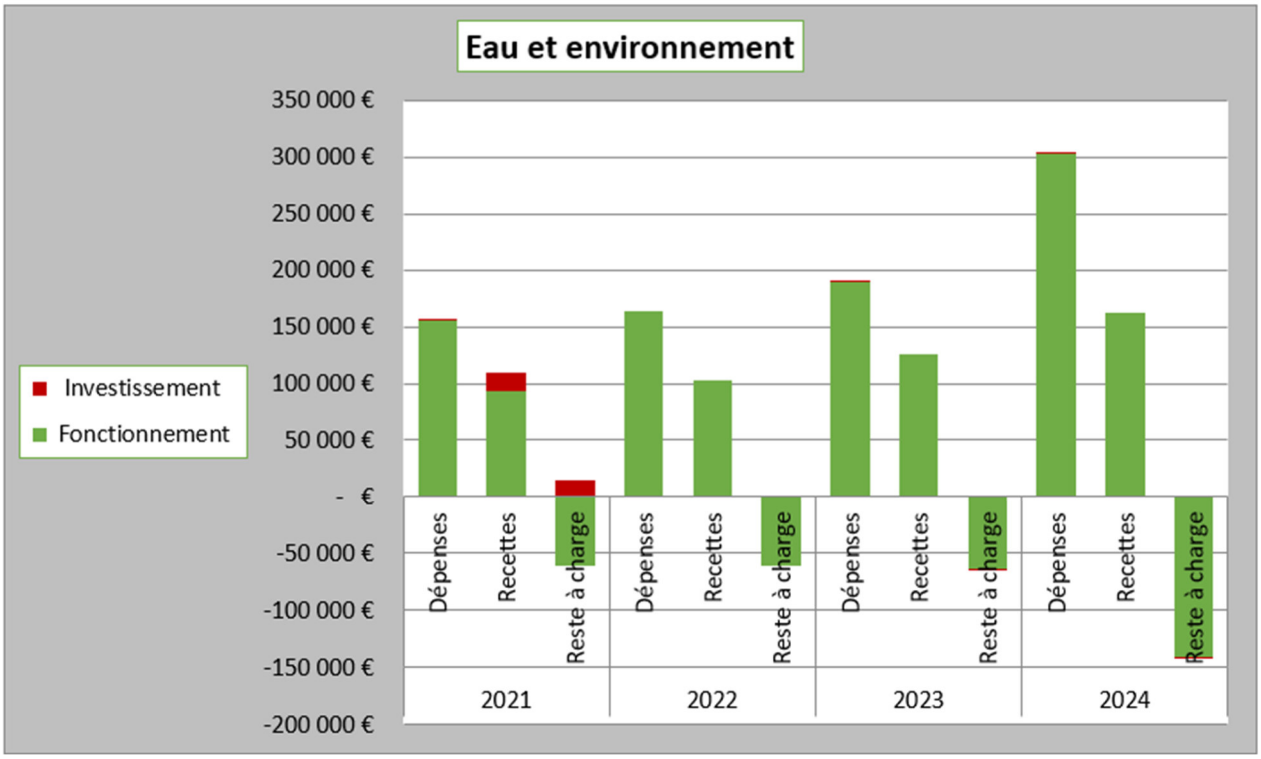

En 2024, le reste à charge s'est élevé à 141 525 € contre 64 255 € en 2023. Pour la partie fonctionnement seulement, le reste à charge est de 140 567 € en 2024 contre 63 899 € en 2023.
Cette hausse du reste à charge provient principalement de l'intégration dans cette politique publique de Roi Morvan du transfert de l'assainissement collectif. Au cours de l'exercice 2024, un chargé de mission a été recruté pour ce transfert et les études ont démarré.

Reste à charge moyen de 78 265 € ou pour le fonctionnement seul de 81 629 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

I) Collecte et traitement des déchets ménagers

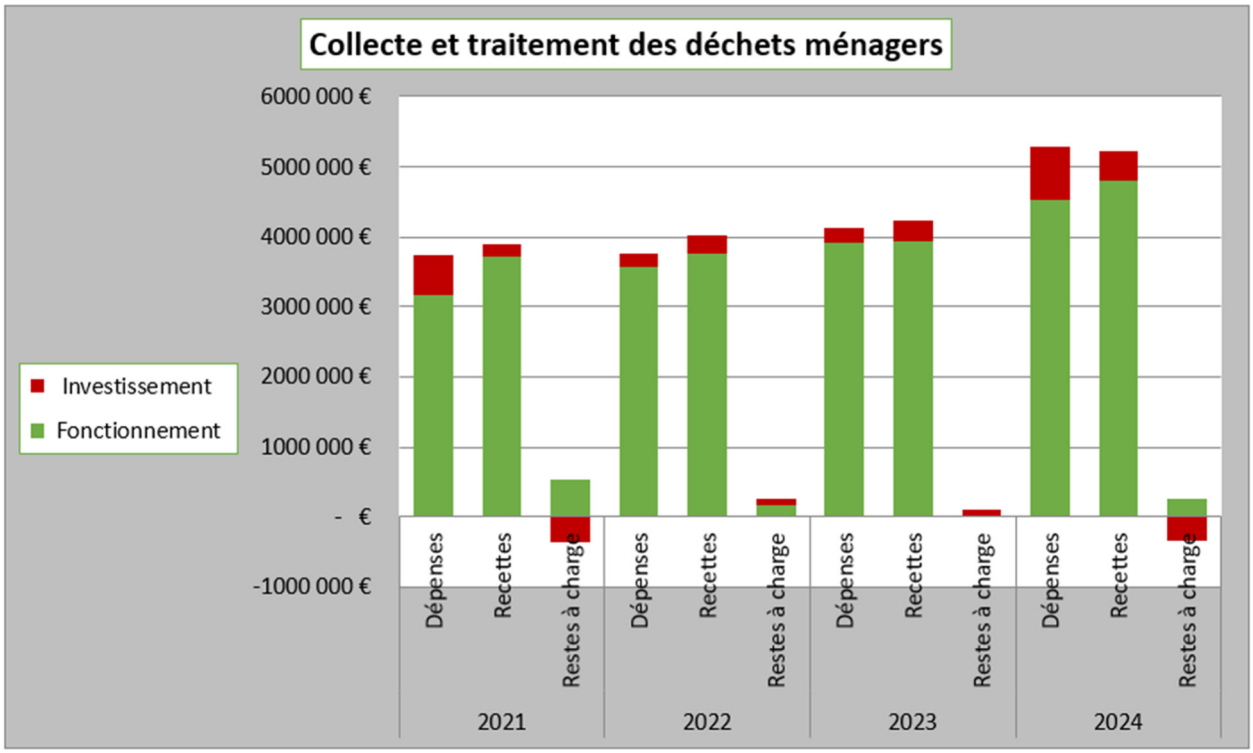

En 2024, le déficit s'est élevé à 65 740 € contre un excédent de 110 744 € en 2023. L'acquisition d'une BOM a été réalisée au cours de l'exercice et le service a poursuivi le déploiement de la collecte sélective en bacs. Par ailleurs, l'étude sur les déchetteries s'est achevée et le programme de réhabilitation et de modernisation de la déchetterie de Le Faouët a débuté. La section d'investissement est ainsi déficitaire.
Pour la partie fonctionnement seulement, l'excédent est de 264 444 € en 2024 contre 3 381 € en 2023. La hausse de l'excédent est due d'une part à l'augmentation du taux de TEOM et à des recettes exceptionnelles perçues de la part du SITTOM-MI dans le cadre du soutien à la collecte sélective.

Excédent moyen de 121 026.60 € ou pour le fonctionnement seul de 243 992 €.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

m) Le soutien aux associations

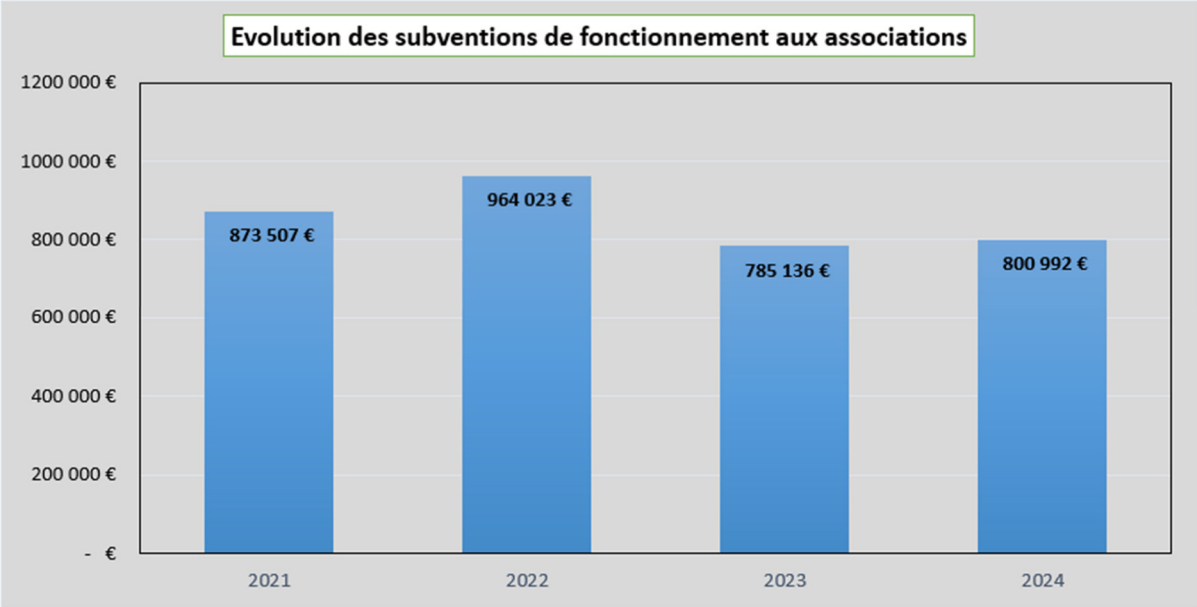

Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2024 a augmenté de 15 875 € par rapport à 2023 (+ 2 %).

Cette hausse est due à plusieurs facteurs :

- L'aide territoire zéro chômeurs a été attribuée en totalité pour 2024 accompagnée du solde de 2023, 10 000 € supplémentaires par rapport à 2023 ;
- Les réseaux des écoles a perçu la totalité des aides en 2024 ;
- Le centre d'accès au droit a connu une hausse de la subvention accordée ;
- Les aides versées pour les jeunes agriculteurs sont en hausse de 15 000 €.
-

En revanche, Roi Morvan Communauté a connu une diminution de certaines aides :

- Baisse pour la destruction des nids de frelons asiatiques de 8 119 € ;
- Aucun versement à EHOP et Wimoov.

Les subventions représentent environ 5.10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tourisme, l'action culturelle et l'école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom comme le montre ce diagramme :

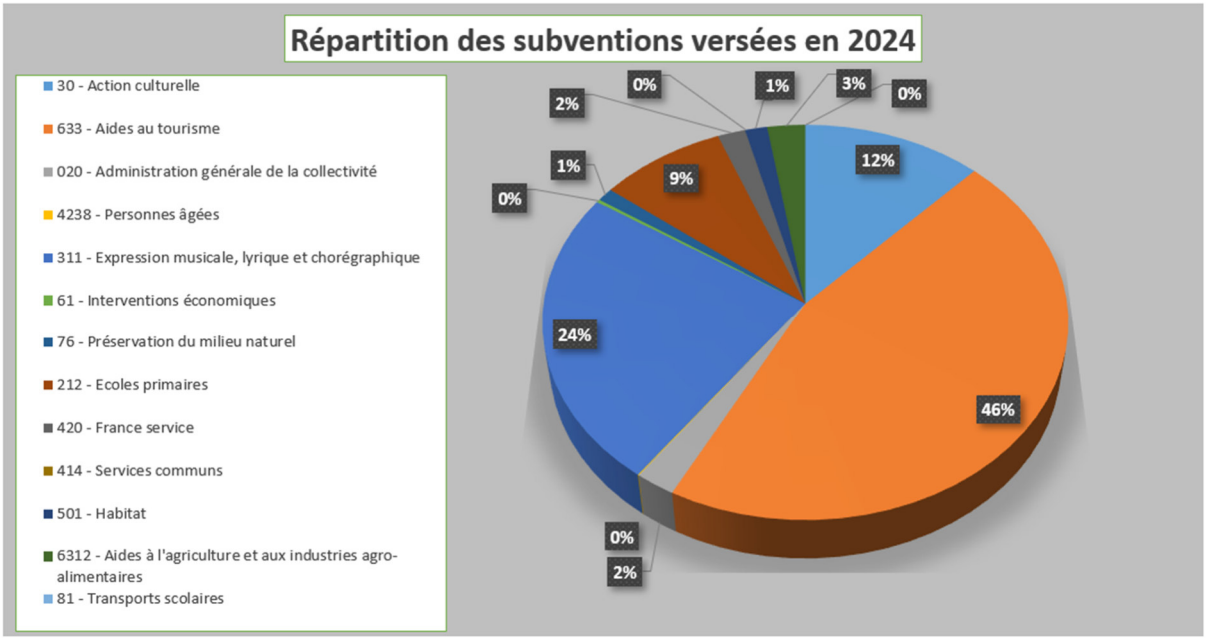

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20250313-N3_130325-DE

n) Les relations avec les communes

RMCom a reversé 3 023 333 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est inférieur à celui de 2023 pour plusieurs motifs :
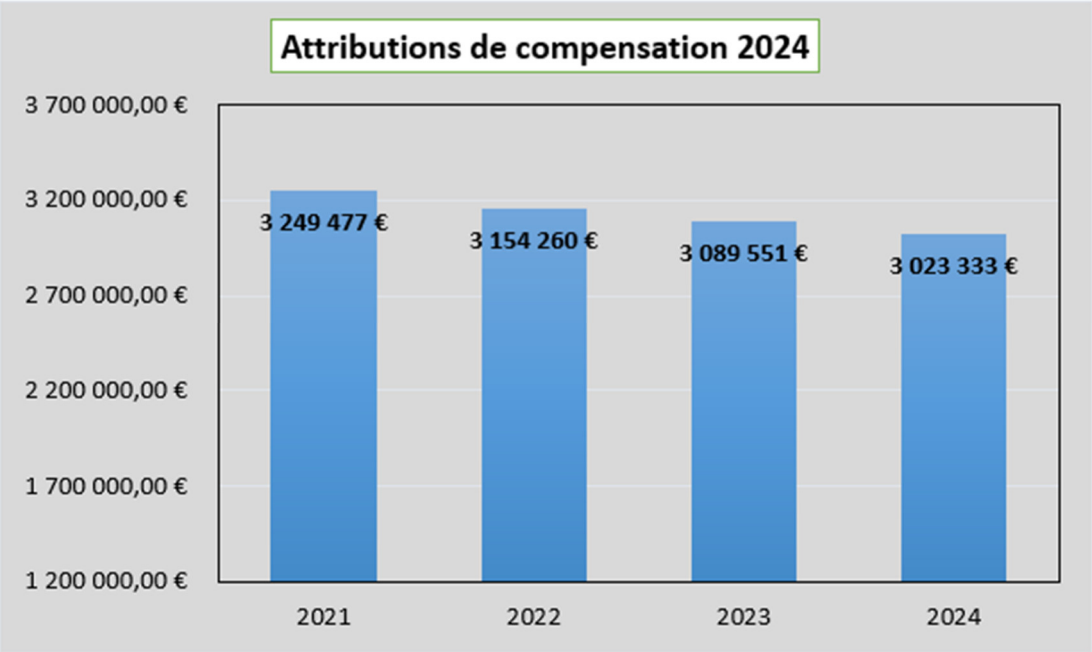
- Evolution du montant des actes traités par le service commun d'autorisation du droit des sols ;
- Evolution du reste à charge de 50% correspondant au service commun du SIG ;
- Impact de la prestation liée à l'achat groupé d'un site internet ;
- Impact du déficit de gestion constaté pour la gestion des micro-crèches pour les communes qui possèdent une structure gérée par Roi Morvan sur leur territoire.